

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mardi 22 mars 2011, à 20 h 35

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *MM. Thomas Boyer*, *Christophe Buemi*, *Alexandre Chevalier*, *Alain de Kalbermatten*, *Endri Gega*, *Julius Kubik*, *Thierry Piguët*, *Georges Queloz* et *Gilbert Schreyer*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 11 mars 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 mars et mercredi 23 mars 2011, à 17 h et 20 h 30.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

- 3.a) Proposition du Conseil administratif du 9 mars 2011 en vue de l'annulation de l'article 2 de la délibération du 16 février 2010 relative la proposition du Conseil administratif PR-711 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PR-868)¹.**
- 3.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et les comptes 2009 ainsi que le budget de fonctionnement 2010 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A)².**

*Suite de la préconsultation sur la proposition PR-868
et du premier débat sur le rapport D-32 A*

La présidente. Je rappelle qu'un amendement a été déposé lors de notre séance du 16 février dernier, signé par MM. Finet, Fiumelli, Chevalier et Rubeli. Il concerne le rapport D-32 A et vise à ajouter un nouvel article au projet d'arrêté PA-121:

¹ Proposition, 5658.

² Rapport, 5660.

Projet d'amendement

«Art. 3. – La Fondetec fournira au Conseil municipal dans un délai de trois mois le décompte exact des emplois créés depuis sa fondation, soit pour chaque entreprise cliente de la Fondetec le nombre d'emplois existant avant intervention de la Fondetec, le nombre d'emplois existant aujourd'hui, cela même en cas de disparition ou transformation de l'entreprise.

M. Olivier Fiumelli (R). Madame la présidente, j'ai une question: voterons-nous d'abord le rapport D-32 A ou la proposition PR-868? Ma motion d'ordre, lors de la précédente séance, demandait qu'on traite d'abord du budget de la Fondetec, puis de la proposition PR-868... Alors, Madame la présidente, pouvez-vous me confirmer que nous voterons d'abord le rapport D-32 A?

La présidente. Monsieur Fiumelli, votre motion d'ordre a été refusée, mais celle qui a été acceptée demandait de faire remonter à l'ordre du jour le rapport D-32 A. Cela signifie que ce rapport devrait normalement être voté après la proposition PR-868, mais je vous suggère de poursuivre votre intervention pendant que je consulte mes collègues du bureau...

M. Olivier Fiumelli. Bien. Je voudrais, dans cette intervention, compléter la remarque de M^{me} Olivier tout à l'heure. En fait, ce n'est pas seulement une contrainte légale ou juridique qui empêche d'avoir un contrat de prestations. C'est aussi le fait que le règlement de la Fondetec est extrêmement mal fichu, à notre sens, comme nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises au cours de cette législature.

Normalement, une entité dépendant de la Ville doit être clairement inscrite comme étant sous la tutelle du Conseil administratif ou d'un département, et son fonctionnement doit être financé par le budget municipal, de sorte qu'elle puisse être liée par un contrat de prestations en contrepartie de la subvention qu'elle reçoit.

Or le groupe radical et le groupe libéral ont toujours critiqué la façon d'organiser la Fondetec qui veut que la fondation finance son fonctionnement à travers le capital de dotation. Pour nous, très clairement, il s'agira un jour prochain de revoir l'organisation juridique, afin de rattacher la Fondetec au Conseil administratif et que le Conseil municipal puisse prendre ses responsabilités en termes de surveillance.

Donc, je le répète, si M^{me} Salerno s'occupe toujours de ce dossier lors de la prochaine législature, il conviendra qu'elle nous propose une modification du règlement de la Fondetec. Je sais bien que cela prendra du temps, parce que cela doit être approuvé par le Grand Conseil notamment, mais ce n'est pas une raison suffisante pour renoncer aux modifications que nous demandons.

Je voulais donc apporter ce complément après l'intervention de M^{me} Olivier. Effectivement, un contrat de prestations en bonne et due forme, qui ressemblerait à ce que font d'autres collectivités publiques avec une loi ad hoc, ne peut malheureusement pas fonctionner avec la Fondetec. Toutefois, nous présentons un amendement qui demande précisément qu'il y ait des objectifs et des indicateurs lors de chaque budget présenté par la Fondetec, afin que nous puissions juger de ses performances via des valeurs cibles, lors de la présentation des comptes. Cet amendement consiste à ajouter au projet d'arrêté PA-121 le nouvel article 3 suivant:

Projet d'amendement

«Art. 3. – Le Conseil municipal prend acte du tableau de bord de la Fondetec contenant ses objectifs et indicateurs pour l'exercice 2010. Ce tableau de bord est présenté à chaque exercice.»

Pour que cet exercice ait un sens, il faudra aussi que la Fondetec, ainsi que le Conseil administratif et le Conseil municipal accélèrent le processus. En effet, je vous rappelle que, ce soir, nous allons approuver le budget 2010 de la Fondetec! J'espère que personne n'aura l'idée de refuser le budget d'un exercice déjà terminé...

Mesdames et Messieurs, le groupe radical votera la proposition PR-868, pour autant que le Conseil municipal accepte notre amendement concernant le budget de la Fondetec. C'est pourquoi, à nouveau, je demande formellement au bureau que nous puissions voter d'abord sur le rapport D-32 A – respectivement le projet d'arrêté PA-121 – avant de voter sur la proposition.

La présidente. Je peux maintenant vous répondre, Monsieur Fiumelli. Compte tenu des amendements qui sont déposés, nous allons effectivement voter d'abord le rapport D-32 A, respectivement le projet d'arrêté PA-121, et ensuite la proposition PR-868. Il est en effet logique de procéder dans ce sens.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la vice-présidente, cette façon de raisonner vous honore, et nous sommes très heureux de savoir que vous serez par la suite la présidente à demeure de cette assemblée... (*Exclamations.*) Voyez

comme ils sont, Madame la présidente: dès qu'on reconnaît une qualité, cela provoque de la jalousie...

Cela dit, M^{me} Olivier, qui n'a pas l'heur d'être là... (*Remarque.*) Ah, elle est là? Bien. Je voulais donc dire que j'ai été étonné des propos de M^{me} Olivier à l'égard de notre collègue Genecand. Pour une fois que quelqu'un qui ne siège pas à la commission des finances, commission où les gens ont parfois la grosse tête... (*Exclamations.*) Oui, quand quelqu'un qui ne siège pas dans cette commission a du bon sens et tient à nous en faire part, en avançant, au surplus, des arguments fondés, moi, dans ces cas-là, j'écoute – comme d'autres dans cette salle. Alors, rendons hommage à celles et ceux qui prennent la peine d'étudier les dossiers et qui attirent notre attention sur des éléments auxquels nous n'avons pas forcément pensé.

En prolongement de ce qui a été dit par M. Genecand, dont je partage totalement les propos, et par M. Fiumelli, je rappellerai que cette fondation était mal partie. D'ailleurs, nous allons bientôt voir revenir parmi nous son fondateur, M. Sormanni, qui siègera dans les rangs du MCG (Mouvement citoyens genevois)... Au début, on a voulu faire en sorte que la Fondetec échappe au Grand Conseil, parce qu'on souhaitait qu'elle soit contrôlée par l'Alternative. On redoutait que, si elle passait au Grand Conseil, celui-ci n'ait pas de bon sens et que, vu sa majorité de droite, il nous chicane... A mon avis, c'était une erreur d'appréciation. En effet, en matière d'économie, il y a beaucoup de gens raisonnables au Grand Conseil et je pense qu'ils auraient accepté la proposition.

Toujours est-il que c'était très mal parti. Faut-il rappeler qu'on avait carrément écarté le Conseil administratif? La première fois qu'il a fallu faire un acte notarié, on a dû solliciter un représentant du Conseil administratif – c'était M. Rossetti à l'époque... (*Remarque.*) Oui, cela s'est passé ainsi, Madame Salerno! Vous n'en pouvez rien, et je ne vous ai d'ailleurs pas citée, mais c'était ainsi...

C'était également mal parti du fait que le contrôle de la Fondetec échappait complètement au Conseil municipal. Il a fallu que d'aucuns et d'aucunes, y compris dans notre parti, demandent à ce qu'on transforme la Fondetec – fondation privée, pour ne pas dire privatisée – en fondation de droit public, ce qui a permis au Conseil municipal de reprendre la main. Depuis lors, du bon travail a été fait et je pense que M^{me} Salerno, telle qu'on la connaît, aura entendu nos propositions et qu'on pourra encore perfectionner cette fondation.

M. Jacques Baud (HP). L'amendement présenté par M. Fiumelli me convient fort bien; cela correspond à ce que j'ai dit et demandé tout à l'heure. Je rappelle que nous sommes responsables des dépenses devant la population; grâce à cet amendement, nous pourrions enfin lui rendre des comptes. Nous n'avons pas le

droit de jeter l'argent par la fenêtre, nous nous devons d'être responsables. C'est notre devoir, c'est ce pourquoi nous avons été élus, je vous le rappelle. C'est important, il faut être sérieux dans la vie! Je suis donc favorable à ce qu'on ajoute cet amendement et je le voterai.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je voudrais revenir sur l'intervention de M. Pattaroni. D'abord, je sais qu'au sein de ce Conseil municipal certains disent que je suis trop voyante ou que je parle trop, mais preuve est faite qu'on ne me voit même pas quand je suis assise au bureau!

Ensuite, lorsque je suis intervenue tout à l'heure, il n'était pas dans mon intention de remettre en cause les propos de M. Genecand. Je connais M. Genecand, je sais quelles sont ses compétences, je sais que ses arguments sont toujours justifiés. Je ne mettais donc pas en cause son intervention, mais simplement le moment où celle-ci était faite. Et si j'ai fait allusion au fait qu'il ne siège pas à la commission des finances, ce n'est pas parce que nous nous croyons supérieurs au sein de cette commission...

En l'occurrence, je voulais expliquer que tous les arguments qu'il a développés, tous les propos qu'il a tenus l'ont déjà été à la commission des finances. Suite à ces discussions, nous avons voté la libération des 10 millions et il me semblait que ce n'était pas la peine de refaire tout le débat. Mais loin de moi l'idée de mépriser les personnes – et en particulier M. Genecand – qui ne siègent pas à la commission des finances.

Pour le reste, je voudrais rassurer M. Fiumelli quant à l'ordre dans lequel nous allons voter les objets, soit la proposition PR-868 qui supprime le contrat de prestations, ou le budget de la Fondetec qui inclut un nouvel article. Le groupe socialiste – il l'a dit dès le début, puisque c'est une proposition que j'ai moi-même faite à la commission des finances – acceptera l'amendement proposé et le fait d'accompagner le budget d'objectifs et d'un cahier des charges. Nous l'accepterons, que l'on vote le budget avant ou après, vous avez notre garantie.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, c'est vrai, la Fondetec a une histoire, et certains n'en sont toujours pas sortis, ils nous présentent toujours les mêmes vieilles lunes... C'est vrai, il y a eu une fondation de droit privé qui est devenue une fondation de droit public. C'est vrai, à chaque fois qu'on aborde la question de la Fondetec, M. Pattaroni revient tel Caton, *delenda Carthago, delenda Carthago*...

Mais, Mesdames et Messieurs, le vrai problème pour la droite, c'est qu'elle ne veut pas d'une fondation qui appartienne à la Ville! Elle veut une fondation qui appartienne à l'Etat et elle fait une comparaison avec la FAE (Fondation d'aide

aux entreprises). En l'occurrence, pendant de nombreuses séances de la commission des finances, présidées notamment par M. Pattaroni, nous avons eu l'occasion d'entendre les responsables de la FAE et d'établir une comparaison. Or nous avons été amenés à constater que les résultats sont sensiblement les mêmes et qu'on n'arrive pas à départager les deux fondations.

A notre sens, il est important que la Ville ait cet outil, un outil qui permet de créer des emplois, de soutenir des entreprises, d'intervenir exactement là où nos banques n'investissent pas. C'est pour nous, socialistes, extrêmement important.

En ce qui concerne les amendements, je serai très bref. Pour ce qui est de l'amendement radical d'aujourd'hui, qui vise un encadrement plus fort de la Fondetec, nous le voterons sans problème. En revanche, en ce qui concerne l'amendement déposé le 16 février dernier, il s'agit là d'un très mauvais procès qu'on veut faire à la Fondetec, par rapport à la FAE, afin de remettre le tout en mains cantonales, ce que nous refusons!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'interviens pour dire que le groupe libéral soutiendra l'amendement radical, qui est frappé au coin du bon sens. La Fondetec est une institution qui a trouvé sa place en ville de Genève, qui a fait la preuve de son utilité, personne n'en disconvient.

En revanche, c'est une institution complexe à évaluer et créatrice de débats assez houleux. La cause en est simple, c'est qu'à défaut d'avoir des objectifs clairement quantifiés il est difficile de justifier l'action de la Fondetec. C'est pourquoi l'amendement, rédigé de manière extrêmement souple, reprend le principe du contrat de prestations voté en son temps. En effet, la Fondetec s'étant constituée sur la base d'une certaine histoire et d'un certain nombre de promesses, son but social étant la création et la défense de l'emploi, il est évident qu'elle ne peut pas justifier ses dépenses sans atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs en la matière.

C'est la raison pour laquelle il lui appartient de trouver un mode de fonctionnement et d'évaluation qui soit crédible, et qui permette à l'ensemble du Conseil municipal de se réjouir des bilans sociaux de la Fondetec. Ce sera à l'avenir la meilleure garantie de sa pérennité et, subsidiairement, celle de la paix de nos débats – et là, ce sera vraiment une nouveauté!

M. Adrien Genecand (R). C'est bien la première fois que j'entends un socialiste nous reprocher, à nous libéraux-radicaux, de vouloir qu'une fondation soit gérée par l'Etat! En fait, ce que nous voulons, c'est que l'Etat soit le plus efficace dans son aide aux entreprises. Plus nous pourrons aider d'entreprises, mieux ce

sera. Et, pour ce faire, nous pensons qu'effectivement c'est au niveau du Canton que cela doit se passer.

J'en reviens aux emplois, et là j'anticipe: ce que je vais dire va m'être reproché par M^{me} Salerno, elle va me répondre que les données sur l'emploi sont dans le rapport. Eh bien, non, je le dis une fois de plus: ce qui figure dans le rapport, c'est le nombre d'emplois actuellement financés par la Fondetec, via les prêts. Le seul chiffre qu'on peut en tirer, c'est que la Fondetec, pour un emploi créé ou maintenu, paie 6000 francs. Ce n'est pas là une statistique convaincante: on pourrait en conclure qu'il vaudrait mieux municipaliser ces emplois!

En réalité, ce qui est intéressant, c'est de savoir combien d'emplois survivent après le prêt. C'est cette statistique-là qui est importante pour nous. Je crois que tout le monde est d'accord dans ce plénum pour dire que la Fondetec occupe une niche dont les banques se désintéressent. C'est pourquoi il faut demander aux entreprises aidées par la Fondetec qu'elles continuent à fournir, même après le remboursement du crédit, le nombre d'emplois qui subsistent. En effet, avec cette statistique, la Fondetec pourra s'enorgueillir des emplois qu'elle aura contribué à créer ou à maintenir, quand elle les finançait via le prêt, mais également des emplois qui se seront maintenus ou développés au-delà du soutien de la Fondetec.

Ce qui est important, c'est que l'entreprise puisse voler de ses propres ailes, avec des emplois pérennisés. Sinon, autant municipaliser ces emplois et, année après année, payer les salaires, la caisse de pension et les charges sociales. C'est peut être une de vos envies... Actuellement, c'est ce que nous faisons en quelque sorte. En divisant ce que nous coûte la Fondetec chaque année par le nombre d'emplois créés, on arrive à 6000 francs par emploi, c'est-à-dire un salaire de 5000 francs, plus les charges sociales paritaires et la caisse de pension.

Voilà où on en est actuellement. Il nous faut donc la statistique montrant qu'on arrive à pérenniser des emplois au-delà du soutien de la collectivité, sinon autant municipaliser!

M. Gérard Deshusses (S). J'ai bien entendu M. Genecand, mais je ne l'ai pas très bien compris, ou en tout cas je n'ai pas suivi son raisonnement de bout en bout... Mesdames et Messieurs, nous, groupe socialiste, nous ne savons pas si le Parti libéral-radical veut vraiment étatiser la fondation. En revanche, nous avons compris que ce parti, comme l'Entente tout entière, entend voir disparaître la Fondetec, la voir se fondre dans quelque entité cantonale... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, je vous ai écoutés avec la plus grande attention: ayez la politesse de m'écouter aussi, même au cas où je dirais des bêtises!

Je le répète, nous constatons une volonté de voir la Fondetec se fondre dans

une entité cantonale. On nous dit que, si on garde la Fondetec, on va aboutir à une municipalisation via les coûts de fonctionnement... Mais, si la Fondetec apparaissait soudain au sein de la FAE, il y aurait aussi un coût. Ce serait le même, car ces fondations coûtent. On nous demande des chiffres, des statistiques, mais vous transmettez, Madame Genecand... (*Exclamations et rires.*) Excusez-moi, Madame la vice-présidente, chère Madame Rys, il se trouve que ce soir je suis dans les chiffres et pas dans les visages...

M. Genecand attend donc de la Fondetec des chiffres et des statistiques, mais, on l'a entendu en commission des finances, la FAE n'est pas non plus capable de les donner. A cet égard, nous n'avons aucune assurance, si ce n'est que la Fondetec et la FAE arrivent sensiblement aux mêmes résultats. Alors, je vous en prie, Monsieur Genecand – vous transmettez, Madame la présidente – laissez à la municipalité Ville de Genève cet outil proche des citoyens et des entreprises et qui fonctionne bien. Cela n'empêche pas le Canton d'agir de son côté, mais cela permet à une collectivité de la taille de la nôtre de répondre, elle aussi, aux besoins qui sont propres à sa population et à ses entreprises.

M. Jacques Finet (DC). Tout a été plus ou moins dit par M. Genecand. Je voudrais juste souligner qu'il n'est pas question, en tout cas pour moi qui suis l'un des auteurs du premier amendement, de confier la Fondetec à l'Etat, ou quoi que ce soit d'autre. Je constate simplement qu'on a mis 20 millions dans cette affaire il y a treize ans, qu'il a fallu récemment recharger le compteur avec 10 millions, et j'aimerais savoir à quoi cela a vraiment servi.

Je ne comprends pas qu'il soit impossible de faire un inventaire des emplois qui ont été créés depuis que la Fondetec existe. Ce n'est quand même pas très compliqué... (*Remarques.*) Non, ce n'est pas compliqué, il faut juste se donner un peu de peine, mais peut-être les organismes d'Etat ne veulent-ils pas se donner cette peine...

Il suffit simplement de recenser les sociétés qu'on a aidées, de voir combien d'employés elles avaient au moment où on les a aidées et combien elles en ont maintenant, puis de faire le décompte des sociétés qui ont disparu. On verra ainsi si on a vraiment servi à quelque chose. Il ne s'agit pas du tout de démolir la Fondetec, mais simplement de comprendre comment cela fonctionne et si cela fonctionne correctement. Voilà, c'est tout, cela me semble extrêmement simple et il n'y a aucune mauvaise intention derrière cet amendement.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je crois que nous nous évitons de nombreuses discussions inutiles si, les uns et les autres, nous lisons les rapports. En effet, tout ce que je viens d'entendre, nous en avons déjà discuté, et

nous avons les chiffres. De plus, je rappelle à chaque groupe qu'il est représenté au sein de la commission des finances et de la Fondetec et que, s'il lui manque des renseignements, il peut les demander à ses représentants. Mais ne refaisons pas ici le débat, puisque nous avons déjà tous les chiffres dont nous avons besoin. Ce débat est insupportable!

M. Jacques Finet (DC). Je suis désolé, mais je viens d'entendre des propos ahurissants! Si ces chiffres existent, eh bien, j'aimerais les connaître. J'ai posé la question au président de la commission des finances et au représentant du Parti démocrate-chrétien à la Fondetec. Le président de la commission des finances m'a répondu qu'il n'avait pas cette information, contrairement à ce qui vient d'être dit. Et notre représentant à la Fondetec m'a indiqué que celle-ci n'était pas capable de donner ces chiffres. Alors, Mesdames et Messieurs, si vous avez ces informations, soyez aimables, donnez-les-nous: combien avons-nous créé d'emplois, je parle de création nette d'emplois, en treize ans?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Au terme de ces débats, j'avoue avoir écouté avec intérêt et même avec plaisir les propos des uns et des autres. Alors que nous venons de passer une étape électorale et que nous en abordons une deuxième, il est intéressant de voir que dans cette enceinte, comme ailleurs vraisemblablement, tout le monde veut créer de l'emploi. C'est évidemment important. Reste qu'il y a celles et ceux qui veulent créer de l'emploi, et celles et ceux qui veulent créer de l'emploi, oui, mais... C'est un peu comme dans la vie: il y a des personnes qui bougent, qui agissent, et puis il y a les autres, celles qui regardent, qui commentent, qui discutent... Pour la Fondetec, voyez-vous, je fais un peu le même constat, le constat qu'au-delà de la volonté politique il y a la technocratie agissante...

De mon point de vue de conseillère administrative, certaines demandes sont quand même hallucinantes... Mesdames et Messieurs, je rappelle que vous avez tout l'espace pour faire de la politique, qu'en commission des finances vous recevez tous les renseignements, qu'un membre par parti siège au conseil de la Fondetec, qu'ici, dans cette salle, des personnes siègent ou ont siégé au conseil de la Fondetec – je pense à votre collègue M. Bennaïm, qui siégeait à la Fondetec jusqu'en 2007! La Fondetec est vraiment une structure ultra observée par le Conseil municipal, observée et chérie par les personnes qui, au sein de la Fondetec, ont été désignées par leurs partis respectifs et qui parfois se retrouvent ensuite conseillers municipaux – c'est votre cas, Monsieur Bennaïm. A moins que nous soyons tous une bande d'abrutis, la Fondetec est donc vraiment une structure transparente que nous pouvons surveiller, observer, critiquer...

Vous avez raison, Monsieur Fiumelli, il est toujours sain de s'indigner et de rester critiques. Mais fallait-il que vous veniez, il y a un an, au moment de la redotation, avec la demande d'établir un contrat de prestations? Des membres du Conseil administratif et du Conseil municipal vous avaient dit que cet outil-là n'était pas adapté, vous l'avez voté quand même et, une année après, on se retrouve à devoir supprimer cet outil de contrôle que vous aviez accepté, à droite, mais aussi à gauche.

J'en viens aux amendements, dont ceux visant le tableau de bord et le rapport au Conseil municipal dans un délai de trois mois. Il est dommage, Monsieur Bennaim, que vous ne siégiez plus à la Fondetec, car vous auriez eu cet incroyable avantage de pouvoir nous faire rapport tous les trois mois! Ainsi, nous aurions su exactement combien d'emplois existent, combien ont été créés, combien sont à créer... En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, soit vous voulez créer de l'emploi et vous vous en donnez les moyens; soit vous voulez gesticuler sur cette problématique, et vous continuez à faire moult propositions qui empêcheront la fondation de fonctionner, ou qui ne serviront à rien, ou encore qui obligeront un représentant du Conseil municipal, voire un conseiller administratif, à demander que les outils mis en place soient supprimés!

Je ferai une dernière remarque sur les conseils et propos de M. Genecand quant à l'utilité pour les pouvoirs publics de soutenir les entreprises, respectivement de les subventionner. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt votre propos, Monsieur, mais enfin, mettons-le en perspective! S'agissant de la création ou de la sauvegarde de l'emploi, n'avez-vous pas, vous Parti libéral-radical, dans une autre enceinte, voté 6 milliards pour sauver une grande entreprise de notre pays, l'UBS pour ne pas la nommer? (*Brouhaha.*) Alors, ne venez pas nous donner des conseils avisés sur la manière dont la Fondetec devrait ou ne devrait pas soutenir, voire subventionner les entreprises, alors que le Parlement fédéral a subventionné à hauteur de 6 milliards une de nos grandes entreprises bancaires, qui avait déjà un genou à terre et qui, faute de financement, aurait complètement rendu l'âme! Je vous remercie, mais je pense que vos conseils ne sont pas adéquats! (*Applaudissements.*)

M. Gary Bennaim (L). Madame Salerno, j'ai la chance d'avoir quitté la Fondetec en 2007, alors que le passage de la fondation de droit privé vers la fondation de droit public avait été effectué, à la demande générale du Conseil municipal, qui trouvait que la proximité avec la Ville devait être plus grande. Cela justement pour apporter une plus grande transparence – encore que c'était déjà le cas lorsqu'on se faisait griller par la commission des finances...

Naturellement, ç'aurait été avec plaisir que je serais revenu faire un rapport tous les trois mois à mon groupe, ce que je ne manquais pas de faire à l'époque.

Mais je suis un peu surpris qu'une grande gestionnaire des finances comme vous s'étonne que de misérables conseillers municipaux comme nous se posent des questions sur la qualité, les chiffres, les ratios et les rapports d'une entreprise, quelle qu'elle soit. Après avoir voté 10 millions, ce qui est quand même une somme importante, nous pouvons nous demander si la Fondetec continue de travailler correctement et sur quel genre de tableau de bord nous voulons nous baser. Je pense que c'est là une demande légitime. Et si, au fil du temps, les demandes devaient évoluer, parce que nous aurions envie d'affiner notre compréhension, d'avoir une meilleure image de la situation, de comprendre comment le tissu économique genevois évolue, eh bien, ces demandes seraient tout aussi légitimes.

La présidente. La parole est Jacques Finet, qui est l'auteur d'un amendement, raison pour laquelle je lui donne la parole pour la troisième fois...

M. Jacques Finet (DC). Je veux m'élever contre les propos de M^{me} Salerno. Il faut quand même avoir un minimum de bonne foi, Madame Salerno. Je n'ai jamais dit que la Fondetec devait donner tous les trois mois l'état des emplois qu'elle a créés. Non, Madame, apprenez à lire, s'il vous plaît! Je vous répète que nous n'avons jamais eu cette information: je demande donc que, dans les trois mois, la Fondetec nous donne ces chiffres ne serait-ce qu'une fois! Quant aux propos sur l'UBS, alors là, ce sera sans commentaire!

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M. Alexis Barbey (L). Madame la présidente, vous aurez la gentillesse de transmettre à M^{me} Salerno que, moi aussi, je m'élève contre l'amalgame, un peu lassant, qui est fait entre l'aide de la Confédération à l'UBS et celle de la Ville à la Fondetec! Cela n'a absolument rien à voir, et M^{me} la conseillère administrative est trop intelligente pour ne pas savoir que c'est une digression purement politique que de mettre ces deux éléments sur le même plan. Depuis, l'UBS est une banque qui a renoué avec les bénéfices, qui verse des impôts assez considérables à l'Etat suisse et qui contribue largement à l'emploi, en particulier dans le canton et la ville de Genève. Par conséquent, avant de jeter la pierre à ceux qui sont actifs et contribuent au bien-être de notre cité, en permettant entre autres de financer les prestations sociales, il faudrait prendre un peu de recul et réfléchir à deux fois.

Maintenant, pour en revenir à l'objet qui nous importe, c'est-à-dire la Fondetec, je rappelle que la conseillère administrative siégeait à la commission des finances dans la précédente législature. Elle a donc vécu avec moi l'examen

des rapports de la Fondetec, dans lesquels la commission des finances a fini par demander qu'on ne publie plus les créations d'emplois liées aux subventions de la Fondetec, parce que c'était un exercice impossible. En tout cas, il était considéré comme tel à l'époque. En effet, il est très difficile de savoir quels sont les emplois directement créés par la Fondetec et quels sont ceux que l'appui de la Fondetec a permis de maintenir.

Je me permets de rappeler cet épisode à M^{me} la conseillère administrative. Toutefois, cela ne veut pas dire que, six ans plus tard, il ne faille pas se reposer la question: y a-t-il un indicateur, un outil, un tableau de bord qui permette au Conseil municipal de juger du bien-fondé des subventions accordées à la Fondetec? L'amendement déposé ne remet pas en cause le paiement des fonds nécessaires au subventionnement de l'économie de proximité auquel se livre la Fondetec, mais il vise un examen, tout à fait justifié, de l'usage des fonds publics.

Je suis d'autant plus étonné par les propos de M^{me} la conseillère administrative que, lorsqu'elle siégeait dans nos rangs... enfin, dans les rangs du Conseil municipal évidemment, pas ceux du Parti libéral! Quand elle siégeait dans les rangs du Conseil municipal, elle exigeait un droit de regard extrêmement étendu sur ce que faisait la municipalité en faveur des organismes subventionnés. Or, soudain, passée de l'autre côté de la barrière, elle estime qu'on doit avoir une vision politique à long terme et qu'à ce titre on peut distribuer de l'argent, sans se préoccuper de l'usage qui en est fait!

M. Olivier Fiumelli (R). Je compléterai l'intervention de M. Barbey en disant que, pour ne pas tomber dans le populisme, il faut donner quelques chiffres précis. L'UBS, c'est aujourd'hui 25 000 emplois en Suisse. A l'époque, il était donc question de sauver 25 000 emplois et, de manière indirecte, plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Je rappellerai aussi que les 6 milliards de francs que le Conseil fédéral a investis dans l'UBS lui ont rapporté 7 milliards! Les 6 milliards ont été remboursés, plus 1 milliard. Le fond de stabilisation de 60 milliards auprès de la BNS (Banque nationale suisse) était en réalité de 30 milliards, et ce fonds est aujourd'hui le seul qui fait gagner de l'argent à la BNS! Pour éviter de tomber dans trop de populisme, il faut rappeler ces quelques chiffres.

D'ailleurs, en parlant de populisme, nous avons été un peu interloqués par la campagne électorale des socialistes, lors de ces élections municipales, qui se targuaient d'avoir créé de l'emploi grâce à la Fondetec. D'une part, nous sommes un peu désolés pour les autres partis de l'Alternative, mais aussi pour les autres partis de ce Conseil municipal, car la Fondetec n'appartient pas au Parti socialiste... D'autre part, pour être certains que les propos des deux candidats socialistes au Conseil administratif sont justes, nous aimerions avoir un peu plus d'informations sur le nombre d'emplois créés. Je confirme qu'en commission des finances

nous avons régulièrement posé des questions, et que nous n'avons été qu'à moitié satisfaits des réponses reçues.

Aujourd'hui, notre demande n'est pas extravagante. Les 10 millions sont acquis à la Fondetec et nous demandons simplement un peu plus d'information. Nous aimerions en savoir plus sur la durabilité des emplois créés par la Fondetec, car il n'est pas certain, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire en commission des finances, que financer des restaurants et des petites boutiques de niche soit vraiment efficace en termes d'emplois. On sait qu'il y a trop de restaurants à Genève et, vu le tournus dans ce secteur, je doute que ce soit des emplois durables.

Enfin, M. Genecand avait aussi posé une question extrêmement précise par rapport à la faillite de Resaplus. Nous aurions aimé savoir ce que celle-ci a coûté à la Fondetec: à cette question, nous n'avons reçu aucune réponse.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Bon, j'ai en tout cas compris une chose grâce à M. Finet et Barbey, c'est que j'étais une horrible socialiste illettrée! Mais laissez-moi quand même répondre deux choses. Premièrement, en me repositionnant sur l'emploi, je rappellerai que le Conseil administratif vous propose de voter 10 millions pour la création d'emplois: je me réjouis de voir celles et ceux qui voteront pour la création d'emploi. Et de une!

Deuxièmement, quand on m'explique qu'il faut prêter beaucoup d'attention aux deniers publics, qu'on ne peut pas prendre 10 millions du contribuable comme cela, les balancer, les dépenser sans faire attention, je vous donne mille fois raison! Mais rendez-moi grâce sur un point, à savoir que durant cette législature, où nous avons remboursé la dette à hauteur de 430 millions la dette, le Conseil administratif a très bien géré les deniers publics. Il sait exactement qu'un sou est un sou, et cela mieux que quiconque dans cette salle!

Je vous remercie donc de voter ce crédit de 10 millions pour créer de l'emploi. Enfin quelque chose de politique qui bougera... (*Exclamations.*)

Une voix. C'est déjà fait!

La présidente. En effet, les 10 millions ont déjà été votés. Il s'agit ce soir de supprimer l'article 2 de la proposition PR-711, l'enjeu étant – et c'est ce que voulait dire M^{me} la maire – de pouvoir les libérer.

Il n'y a plus de demande de parole. Nous passons au vote.

Deuxième débat

La présidente. Le premier amendement concerne le rapport D-32 A, respectivement le projet d'arrêté PA-121 figurant à la fin du rapport. Il vise à introduire un article 3 nouveau:

Projet d'amendement

«Art. 3. – La Fondetec fournira au Conseil municipal dans un délai de trois mois le décompte exact des emplois créés depuis sa fondation, soit pour chaque entreprise cliente de la Fondetec le nombre d'emplois existant avant intervention de la Fondetec, le nombre d'emplois existant aujourd'hui, cela même en cas de disparition ou transformation de l'entreprise.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 29 oui.

La présidente. Le second amendement vise à ajouter au projet d'arrêté PA-121 un article 3 nouveau:

Projet d'amendement

«Art. 3. – Le Conseil municipal prend acte du tableau de bord de la Fondetec contenant ses objectifs et indicateurs pour l'exercice 2010. Ce tableau de bord est présenté à chaque exercice.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (69 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté PA-121 amendé est accepté à l'unanimité (69 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève;

sur proposition de la commission des finances,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2009, le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2009, l'annexe aux comptes 2009 et le rapport de l'organe de contrôle du 31 mai 2010 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Art. 2. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2010 de la Fondetec.

Art. 3. – Le Conseil municipal prend acte du tableau de bord de la Fondetec contenant ses objectifs et indicateurs pour l'exercice 2010. Ce tableau de bord est présenté à chaque exercice.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Nous passons au vote de la proposition PR-868.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (67 oui et 1 abstention).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (68 oui et 1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (68 oui et 1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – L'article 2 de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 février 2010 relative à la proposition PR-711 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) est annulé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 avril 2010 de M^{me} Salika Wenger, renvoyé en commission le 29 juin 2010, intitulé: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides» (PA-104 A)¹.

Troisième débat

M^{me} Maria Casares (AGT). Nous sommes donc en troisième débat et j'espère que celui-ci sera court, puisque nous avons déjà beaucoup parlé de ces prestations municipales. En tout cas, pour l'Alternative, notre position est claire: nous soutiendrons ces prestations, comme nous l'avons fait dès le début. En effet, dès le début, nous nous sommes opposés aux partis qui voulaient supprimer ces prestations et, jusqu'ici, nous avons réussi. Notre groupe A gauche toute! a donc proposé ce projet de règlement pour garantir ces prestations et pour rassurer les personnes âgées et les rentiers AI, qui étaient dans l'incertitude. Chaque année, au moment de l'étude du budget, il y avait cette incertitude, ce doute qui planait et, pour les personnes concernées, c'était un moment très désagréable, très difficile. C'est pourquoi nous nous sommes battus, avec le Conseil administratif et tout particulièrement M. Manuel Tornare, qui s'est beaucoup investi pour que ces prestations municipales soient maintenues.

Nous, groupe A gauche toute!, à aucun moment, nous n'avons voulu opposer les besoins. Certes, nous avons entendu les commentaires de ceux qui évoquaient les besoins des familles monoparentales ou des personnes âgées touchées par l'effet de seuil, et nous ne sommes pas d'accord d'opposer les besoins des personnes bénéficiant jusqu'ici des prestations complémentaires. Ce discours a été si

¹ Rapport, 5465.

bien entendu que le Conseil administratif, respectivement M. Tornare a modifié le règlement des prestations sociales de la Ville de Genève. Et, dorénavant, plusieurs catégories de personnes qui n'y avaient pas accès peuvent bénéficier de certaines prestations de la Ville de Genève.

C'est dire que nous avons rectifié le tir. Nous avons évolué, progressé et entendu les doléances des personnes touchées par l'effet de seuil.

J'aimerais ajouter que les personnes âgées bénéficiant des prestations complémentaires sont bel et bien dans le besoin. Pour ces personnes qui ont le strict minimum pour vivre, ces 185 francs par mois – ou ces 260 francs pour les couples – mettent, comme on dit, du beurre dans les épinards et rendent la vie un peu plus facile. Je pense donc qu'il vaut la peine de continuer à verser ces prestations, qu'elles soient inscrites au budget et qu'elles ne soient pas remises en question chaque année.

Bien sûr, nous savons qu'il y a une ombre au tableau, puisque le Conseil municipal peut voter ce projet de règlement, mais que le Conseil d'Etat peut le refuser et demander au Conseil administratif de ne pas l'appliquer. Mais, dans ce cas, ce sera au Conseil d'Etat d'en prendre la responsabilité; ce ne sera plus ni au Conseil municipal ni au Conseil administratif. Nous ici, dans cette enceinte, nous lançons ce soir un signal fort; nous nous sommes battus durant quatre ans pour ces prestations et nous continuerons. Maintenant, c'est au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités!

M. Alexis Barbey (L). Je ne vais pas reprendre l'historique de M^{me} Casares, car nous sommes d'accord sur le déroulement des faits. Effectivement, il s'agit d'une aide d'un montant de 10 millions que la Ville de Genève offre aux personnes âgées et aux rentiers AI dans le besoin. Le problème, c'est que cette subvention est entachée d'irrégularité, puisque le Canton ne permet pas à une commune de donner des prestations complémentaires à ses ressortissants, arguant du fait qu'il y a une égalité de traitement à maintenir au niveau cantonal.

Le raisonnement est assez différent, selon qu'on regarde les prestations complémentaires dans leur individualité – et je ne doute pas que beaucoup de personnes sont contentes de les recevoir – ou selon qu'on les regarde dans leur globalité. Dans ce dernier cas, on s'aperçoit qu'en fait nous dépensons 10 millions, ce qui n'est pas une petite somme, pour des prestations complémentaires destinées à aider les personnes âgées en Ville de Genève, mais sans avoir de critères nous permettant de dire que celles-ci sont plus nécessiteuses que les personnes âgées de Vernier, de Lancy, ou de n'importe quelle autre commune du canton. Nous n'avons pas ces critères et c'est pourquoi il revient au Canton de décider de ces aides, et non à la Ville de Genève.

En l'occurrence, en votant ces 10 millions, on fait un transfert de charges du Canton vers la Ville. C'est quand même assez extraordinaire, sachant que, d'habitude, on se plaint beaucoup dans cette enceinte du fait que le Canton transfère des charges vers la Ville, sans transférer les revenus nécessaires. Là, on est en train de faire exactement l'inverse: on dégage le Canton de l'obligation de verser ces aides complémentaires aux personnes âgées, en les prenant à notre charge, et le Canton, comme il l'a annoncé, déduira ces montants des prestations complémentaires qu'il verse déjà. En conséquence, voter ce règlement, ce n'est pas rendre service aux personnes âgées, mais rendre service au Canton, ce dont les Genevois ne se soucient peut-être pas beaucoup, sachant que l'argent sort toujours de la poche des contribuables... Ici, ce seront les contribuables de tout le canton qui économiseront ce que paieront les contribuables de la Ville!

Dans ce dossier, il s'agissait essentiellement pour le Conseil administratif de jouer la montre afin d'asseoir sa crédibilité. Je crois qu'à cet égard il a bien réussi. Mais, maintenant que la poussière électorale redescend gentiment, il faut tourner la page et admettre que ces prestations complémentaires sont non seulement douteuses sur le plan de leur nécessité globale, en comparaison avec les autres communes, mais également douteuses sur le plan de leur régularité juridique.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, nous sommes donc en troisième débat, troisième débat demandé – faut-il le rappeler? – par l'Entente, ce qui me donne l'occasion de saluer le sens politique de l'Entente qui, à moins de quatre semaines de l'élection du Conseil administratif, offre une tribune audit Conseil à majorité de l'Alternative. Félicitations: c'est là faire preuve de grand sens politique!

Cette remarque faite, je n'utiliserai pas le langage martial de la préopinante d'A gauche toute!, qui tirait un peu la couverture à elle, mais je ferai simplement part de quelques observations. Tout d'abord, que nous apporte ce troisième débat? Le seul fait nouveau, c'est que nous avons eu connaissance de l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 février 2011, dont nous n'avions pas connaissance le soir du deuxième débat, il y a de cela un mois. Cet arrêté validant le budget municipal 2011 est intéressant et surprenant. Il est surprenant parce qu'il crée une inégalité de traitement. Le Conseil d'Etat, en vertu de la politique du verre à moitié vide ou à moitié plein, laisse la Ville verser des prestations complémentaires aux personnes âgées qui en sont déjà les bénéficiaires. Par contre, il interdit de le faire pour de nouveaux bénéficiaires qui en feraient la demande.

Cela me surprend et heurte toute mon éducation politique et philosophique, car moi, Mesdames et Messieurs, contrairement à certains, je crois encore à la justice sociale. Et je dois constater qu'on reproche à la Ville de Genève de créer

une inégalité de traitement, mais que cette inégalité existe déjà entre les communes, ne serait-ce que par le nombre de centimes additionnels que celles-ci prélèvent. Cette inégalité de traitement existe également entre les communes qui peuvent renoncer à prélever la taxe professionnelle et les autres.

De plus, j'aimerais qu'on m'explique, une bonne fois, pourquoi des villes comme Zurich, Bâle et Genève – jusqu'à cet arrêté funeste du Conseil d'Etat – versent des prestations complémentaires. Qu'on m'explique! En fait, je vais vous dire la raison: c'est parce que c'est dans ces villes qu'il y a le plus de paupérisation et de besoins pour les personnes âgées.

Maintenant, je n'ignore évidemment pas que le Conseil d'Etat, ou plutôt l'administration cantonale tiendra compte des versements de la Ville aux personnes âgées et réduira d'autant ses propres prestations. Mais le méchant, ce ne sera pas la Ville de Genève: le méchant, ce sera le Conseil d'Etat, et le très méchant conseiller d'Etat en charge du Service des prestations complémentaires, ex-OCPA!

J'en termine en vous rappelant que l'Union démocratique du centre section Ville de Genève, en accord avec ses organes dirigeants, soutiendra le règlement accordant des prestations aux personnes âgées! (*Applaudissements.*)

M^{me} Silvia Machado (S). Beaucoup de choses ont été dites qui vont dans le sens de ce que je voulais ajouter. Dans ce troisième débat, je ferai donc juste deux commentaires. Le premier concerne ce que nous avons appris au lendemain du vote, en deuxième débat, du projet d'arrêté PA-104. Je cite: «...en vertu du principe de tolérabilité, le Conseil d'Etat autorise le Conseil administratif de la Ville de Genève à utiliser une partie de la ligne budgétaire afin de ne pas péjorer la situation des bénéficiaires actuels des prestations complémentaires municipales.»

Je ne connaissais pas le principe de tolérabilité: j'ai cherché partout, mais je ne n'ai pas trouvé. Disons que c'est nouveau et que le Conseil d'Etat a fait preuve de créativité... Ou alors c'est une façon élégante de reconnaître son tort et de nous laisser faire ce que nous avons décidé, parce que nous avons raison. Voilà ce que je voulais relever en premier

Deuxièmement, comme l'a souligné M. Hämmerli à l'instant, le Conseil d'Etat dit que «les montants des prestations doivent être figés à leur niveau actuel et aucun nouveau bénéficiaire ne peut être admis». J'ai cité la phrase telle qu'elle a été dite par le Conseil d'Etat, parce que peu de monde, parmi les gens qui nous écoutent, a lu ce communiqué, dont le contenu est assez étonnant. «Figées à leur niveau actuel», cela veut dire que nous ne pourrions pas indexer ces prestations au coût de la vie, et qu'il n'y aura pas de nouveaux bénéficiaires.

On nous demande donc de créer des inégalités. Au nom du principe de tolérabilité, on nous laisse faire, mais on nous demande en même temps de créer une inégalité de traitement, ce que nous refusons. La Ville a répondu, dans son communiqué, qu'elle s'interrogeait sur le bien-fondé de cette décision. Nous, les socialistes, nous ne nous interrogeons pas: nous combattons cette décision parce qu'elle n'est pas bien fondée! Nous ne l'accepterons pas, et cela au nom de principes qui existent, ceux de la responsabilité et de la solidarité, pour lesquelles nous nous battons! (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, comme l'ont rappelé certains, nous avons reçu après les vacances scolaires, au début mars, l'arrêté du Conseil d'Etat validant le budget municipal 2011. Il a été lu en partie par la conseillère municipale Machado et a aussi été commenté par Jacques Hämmerli.

Petite parenthèse en forme de rappel pour ceux qui n'ont pas suivi les débats précédents. Ces prestations municipales existent depuis 1983 et il n'y a pas que les aînés qui les reçoivent: 60% des bénéficiaires sont à l'AVS et 40% sont à l'AI, il ne faut pas l'oublier.

En l'occurrence, que dit l'arrêté du Conseil d'Etat? Je le rappelle, car pour les citoyens et les citoyennes lambda ce n'est pas toujours facile à comprendre. Le Conseil d'Etat fige les prestations municipales pour les bénéficiaires actuels, c'est-à-dire jusqu'à fin février-début mars. Il nous autorise à octroyer ces prestations aux 4650 personnes qui les ont demandées – 10 000 personnes pourraient en bénéficier, mais pour cela il faut les demander et écrire au Service social. En revanche, le Conseil d'Etat nous interdit dans cet arrêté d'octroyer ces prestations à de futurs bénéficiaires.

Ici, deux questions se posent, Monsieur Barbey, au titre de l'égalité de traitement dont vous parliez. S'agissant de l'égalité de traitement entre communes, depuis douze ans que je siége au Conseil administratif, j'ai souvent entendu cet argument – non pas du temps où M. Segond était conseiller d'Etat, puisque c'est lui qui avait créé ces prestations municipales quand il était conseiller administratif dans les années 1980, mais depuis l'arrivée de M. Unger et, ensuite, de M. Longchamp.

On nous disait qu'il ne fallait pas d'inégalité de traitement d'une commune à l'autre. Et j'ai toujours répondu que l'Etat se souciait des personnes qui touchent l'AVS ou l'AI et qui n'ont pas des revenus mirobolants, mais qu'il ne se souciait pas de l'égalité de traitement pour les familles monoparentales par exemple, qui sont en difficulté et qui, en Ville de Genève, bénéficient d'une meilleure offre en matière d'institutions de la petite enfance que dans d'autres communes.

Cela, le Canton s'en fout, pour parler français, alors qu'il aurait pu, comme on l'a fait en Valais ou comme le demande l'initiative rose-verte soutenue aussi par A gauche toute!, proposer au Grand Conseil une loi assurant l'égalité de traitement en matière de petite enfance. C'est là aussi une prestation sociale, mais l'Etat ne s'en préoccupe pas. Alors, qu'on ne me parle pas de l'égalité de traitement entre communes!

J'en viens à l'autre volet de l'égalité de traitement. Tout d'un coup, dans son arrêté, le Conseil d'Etat reconnaît qu'il y a une sorte de droit coutumier, c'est-à-dire que ceux qui ont reçu des prestations municipales peuvent continuer à les recevoir. Le Conseil d'Etat, indirectement, nous donne raison, puisque c'est ce que nous prétendons depuis des années. Nous avons d'ailleurs demandé un avis de droit à Jacques-André Schneider, brillant professeur à l'Université, et c'est ce qu'il disait.

Mais alors je pose la question: n'y a-t-il pas aussi disparité quand, au nom de la coutume, on octroie des prestations à certains bénéficiaires mais qu'on les refuse à de nouveaux bénéficiaires potentiels? A ce sujet, nous avons demandé, il y a quelques jours, un avis de droit à un grand professeur de l'Université de Neuchâtel. Nous l'avons choisi à l'extérieur du marigot genevois, pour éviter qu'on puisse soupçonner ce professeur d'être lié au Mouvement citoyens genevois, à A gauche toute!, aux socialistes, aux Verts... Nous attendons la réponse et nous vous la communiquerons bien évidemment.

Enfin, je salue l'Union démocratique du centre municipale qui, il est vrai, a voté pour les prestations municipales. En revanche, comme l'a dit Jacques Hämerli, cela n'a pas été le cas au Grand Conseil, où j'ai le bonheur de siéger. La commission des affaires sociales, qui m'a aussi auditionné en tant que magistrat de la Ville sur ce sujet, alors qu'elle se prononçait sur des projets de loi liés aux prestations municipales complémentaires, a décidé de ne pas entrer en matière. Ont voté pour l'entrée en matière, sous-entendu ont accepté ces prestations municipales, les Verts et les socialistes – je rappelle qu'A gauche toute! ne siège plus au Grand Conseil. Ont voté contre, c'est-à-dire pour la suppression de ces prestations municipales, l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois, contrairement à ce que prétendait M. Stauffer à Uni Mail il y a une dizaine de jours – il a menti! – le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien.

Voilà, je voulais quand même le préciser, parce que, à un moment donné, même en période électorale, les doubles discours, cela suffit!

M. Jacques Baud (HP). En premier lieu, je dirai que si l'Etat assurait un minimum vital décent, on n'en serait pas là. Pour les prestations de l'ex-OCPA, en quinze ans, l'augmentation n'a été que de 200 francs par mois. Que dire de

plus? Le social n'est pas une chasse gardée, n'en déplaise à l'Etat! Il appartient et il est le devoir de tout un chacun. La devise de la Suisse, c'est *un pour tous, tous pour un!* L'entraide, c'est le devoir de chacun et donc le devoir de l'Etat, mais aussi de la municipalité. Que le Canton interdise à une municipalité de faire son devoir social est une aberration. Cela, je ne l'ai jamais vu, nulle part au monde!

En l'occurrence, il s'agit d'une histoire de magouille politique que je ne peux pas accepter de mon pays. Honte à l'Etat! Je rappelle que d'autres communes, comme Versoix, donnent aussi des sous à leurs pauvres et que l'Etat n'en a pas parlé. Pourquoi s'attaquer à la Ville de Genève? Parce que la Ville est à gauche et le Canton à droite? Qu'est-ce que ces histoires politiciennes? Des gens ont faim, des gens sont dans la m... et l'attitude de l'Etat est inadmissible. Alors, je dis à notre municipalité: allez-y, faites votre devoir, je vous en remercie! (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je dois dire que je n'avais pas pensé à la question des crèches, mais à certaines autres inégalités qui peuvent exister entre les différentes communes. Ainsi, la Ville de Genève supporte des infrastructures lourdes comme le Grand Théâtre, qui bénéficient à l'ensemble du canton. C'est très bien, mais la question est de savoir pourquoi, dans ces cas-là, on ne parle pas d'inégalité.

Ces infrastructures importantes, la Ville de Genève les finance grâce aux impôts des communiers, et c'est aussi la raison pour laquelle les impôts dans notre commune sont plus élevés que dans d'autres communes. Or, cela ne gêne pas le Canton que nous supportons de grandes infrastructures pour l'ensemble du canton et même de la région.

Cela ne dérange pas non plus le Conseil d'Etat que la Ville ait fait un effort considérable pour la petite enfance, sachant que, pour 1 franc investi dans des structures de la petite enfance, 3 francs reviennent sous forme d'impôts, dont 2 francs aux niveaux cantonal et fédéral et 1 franc au niveau municipal. Les femmes et les hommes qui peuvent travailler parce qu'il y a des places de crèche rapportent de l'argent aux niveaux fédéral et cantonal. Voilà pourquoi on ne nous parle pas d'inégalité!

En fait, nous trouvons absolument aberrant que, dans cet arrêté, le Conseil d'Etat – c'est triste à dire – attend en quelque sorte que les gens meurent pour que la Ville cesse de verser ces prestations. Personne ne pourra plus les demander, on attend simplement que les versements s'éteignent gentiment... C'est d'une hypocrisie incroyable. D'ailleurs, tout ce dossier est hallucinant, du début à la fin.

Pour ma part, j'espère que, dans le cadre des prochaines élections cantonales, un débat aura lieu sur l'égalité entre les communes, sur la situation des personnes âgées et des rentiers AI vivant avec de très petits revenus. Ces sujets reviendront certainement sur le devant de la scène et, à ce moment-là, on verra comment se débrouilleront les partis qui, aujourd'hui, se contentent de dire que la Ville est dans l'illégalité. On verra comment ils se débrouilleront lorsque ce débat reviendra au niveau cantonal.

La présidente. J'aimerais saluer, à la tribune du public, la présence de M. Dominique Louis, chef du protocole adjoint à l'Etat de Genève. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté par 44 oui contre 16 non (8 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les compétences des communes en matière d'attribution de prestations d'assistance et d'aide sociale,

arrête:

Article unique. – Le règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides est approuvé.

Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but d'accorder des prestations d'aide sociale, sous forme de prestations financières, destinées aux fins de contribuer à assurer la couverture des besoins vitaux des rentiers AVS et AI domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève, compte tenu du coût élevé de la vie et de la modicité du revenu minimum cantonal d'aide sociale applicable aux rentes minimales AVS-AI.

Art. 2 Ayants droit

¹ Pour autant que le revenu des ayants droit, au sens de l'article premier, leur permet de bénéficier des prestations relevant de la loi J 7 15, du 25 octobre 1968, sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (ci-après LPCC), ceux-ci ont droit, sur demande, aux prestations financières suivantes:

- 185 francs par mois pour les personnes seules,
- 265 francs pour les couples vivant ensemble,
- 265 francs pour un groupe familial dépassant deux personnes, + 40 francs par personne supplémentaire.

² Pour tenir compte de l'effet de seuil de la LPCC, des prestations financières peuvent également être accordées à des personnes bénéficiant de rentes AVS ou AI et dont le revenu dépasse le montant du revenu déterminant fixé par la LPCC pour bénéficier des prestations complémentaires cantonales AVS-AI. Le montant de ces prestations municipales, par rapport aux revenus maximaux admis, est fixé par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

³ Les montants accordés, en vertu du présent article, sont régulièrement indexés à l'indice genevois des prix à la consommation, à compter de la dernière date où ils ont été fixés.

⁴ Les prestations accordées, en vertu du présent article, ne sont pas allouées aux personnes placées en institution.

Art. 3 Couverture financière

Le montant total des prestations découlant de l'article 2 est prélevé sur une rubrique spécifique figurant à cet effet au budget annuel de la Ville de Genève.

Art. 4 Dispositions finales

¹ Le Conseil administratif décrète les mesures d'application du présent règlement.

² Toute modification du règlement doit faire l'objet d'une délibération au sens de l'article 59 de la Constitution genevoise.

³ Le présent règlement déploie ses effets à compter du

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture des crédits suivants, destinés à la première phase de mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre du contrat de quartier des Grottes:

- **crédit d'un montant de 185 000 francs destiné à l'étude du projet d'aménagement de la place des Grottes sous la forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains;**
- **subvention d'un montant de 250 000 francs destinée à financer la réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures (PR-816 A)¹.**

Troisième débat

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs, nous en sommes donc au troisième débat, puisque vous avez voulu forcer la discussion sur ce rapport PR-816 A lors de notre dernière séance. En effet, il y avait tellement de choses à dire que nous ne pouvions pas liquider l'objet en fin de soirée, en quelques minutes.

Pour notre part, ce qui nous inquiète, c'est la dérive consistant à donner de plus en plus de pouvoir à des instances qui ne sont pas élues par le peuple, à des assemblées où ceux qui ont le temps et qui veulent s'investir auront plus de pouvoir. Cela, pour nous, n'est pas acceptable, non pas que nous soyons contre une étude approfondie des aménagements de quartier, de ce qu'on peut faire dans chaque quartier en fonction de la population qui y réside, mais parce que nous sommes profondément opposés à lâcher nos compétences. Nous sommes élus pour être la voix du peuple. A nous d'aller sonder le terrain, à nous de nous déplacer dans les assemblées des associations, à nous de relayer les avis de la population.

Ce n'est pas le rôle d'assemblées non élues de proposer et de faire voter des crédits. Sinon, pourquoi ne pas dissoudre notre parlement et laisser l'exécutif agir comme dans les petites communes de la campagne genevoise de 100 à 150 âmes, où effectivement le maire gère seul les affaires? Il connaît pratiquement tout le village et il peut donc gérer en fonction des besoins et des moyens. Nous pourrions aller dans cette direction: décidons que notre parlement n'est plus en mesure d'assumer le rôle qui lui a été donné, décidons sa dissolution et rendons

¹ Rapport, 5501.

le pouvoir aux quartiers, en élisant dans chaque quartier une assemblée qui fera des propositions à l'exécutif, ce dernier ayant la charge de mettre en œuvre les projets et de gérer les budgets!

Dans cette proposition PR-816, nous avons de la peine à comprendre le saucissonnage qui a été fait entre, d'une part, le projet d'aménagement et le projet relatif au caisson du Musée d'ethnographie, projet par ailleurs contestable au vu de son prix et de sa durée de vie. Mais surtout nous avons un réel problème à l'idée de payer des fonctionnaires de l'administration municipale pour aller écouter les habitants, alors que nous sommes payés en tant qu'élus de la Ville pour ce faire. Soucieux des deniers publics, soucieux d'éviter les doublons, nous refusons donc cette proposition PR-816.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je dois dire que le groupe socialiste n'est malheureusement pas étonné des propos qu'il entend de M. Genecand. Je remarque d'abord que rien n'a été dit sur le fond de la proposition. Rien n'a été dit sur la nécessité d'installer ce pavillon bleu pour répondre aux besoins des associations du quartier, et rien n'a été dit sur le projet de réaménager la place des Grottes pour en faire une véritable place de quartier.

Mais revenons sur la forme. Vous transmettez, Madame la présidente, à M. Genecand qu'effectivement nous sommes des élues et des élus du peuple. Mais il faut quand même reconnaître que, d'abord, les abstentionnistes ne sont de loin pas représentés par ce parlement, et qu'ensuite il y a des citoyennes et des citoyens qui n'ont pas le droit de vote et qui méritent pourtant d'être entendus. En conséquence de quoi je veux bien admettre que nous représentons certaines parties de la population, mais je n'aurai en tout cas pas la prétention de dire que nous représentons l'ensemble des habitantes et des habitants de cette ville.

Partant, nous essayons de faire au mieux et, en cela, je pense que nous avons à écouter les besoins des habitantes et des habitants d'un quartier, qui sont à même de formuler leurs besoins, de nous les faire connaître, à nous ensuite de juger si nous avons les moyens d'y répondre et comment. Pour ce faire, il y a effectivement ces contrats de quartier, qui n'ont pas l'air de plaire au Parti radical – j'ai entendu le représentant du Parti radical, mais je ne sais pas s'il se prononçait pour le Parti libéral-radical dans son ensemble... Quoi qu'il en soit, nous soutenons ces contrats de quartier.

En commission, il a été rappelé que ceux-ci visaient à «responsabiliser les

habitants d'un quartier». Je pense que c'est là un objectif que nous pourrions toutes et tous partager: le sens de la responsabilité. S'agissant «d'améliorer la communication entre les habitants et l'administration», combien de fois avons-nous entendu qu'il serait bon de décentraliser certains services de l'administration pour être plus proche des habitants? Comment faire connaître au mieux les prestations que nous offrons, comment être proches de besoins pour pouvoir y répondre? A cet égard, la communication est effectivement un aspect important.

Un autre objectif des contrats de quartier est de «chercher un consensus au sein d'un quartier». Il me paraît important de souligner que ce n'est pas autre chose que ce que nous devrions faire en tant qu'élus politiques, à savoir essayer de chercher des solutions ensemble. A une échelle plus petite, les habitantes et les habitants des quartiers s'essaient ainsi à la démocratie.

Enfin, s'agissant de «promouvoir des méthodes de travail plus transversales au sein de l'administration», je pense que le souci de transversalité devrait être partagé, y compris par le préopinant radical, car cela permet une meilleure efficacité de l'administration, cela permet de répondre aux besoins.

Par conséquent, sur la forme, je ne vois pas en quoi les contrats de quartier empêchent notre parlement de fonctionner. Bien au contraire, ils nous donnent des indications. Les habitants nous donnent la température, expriment des besoins, que nous avons les moyens d'accompagner et de combler par des réponses concrètes.

Maintenant, sur le fond, que demandent les habitants des Grottes? Ils demandent de pouvoir bénéficier de locaux ouverts aux associations et aux besoins de l'ensemble du quartier, pas seulement aux besoins des jeunes comme il a été relevé, mais aussi aux besoins d'associations qui travaillent de manière intergénérationnelle. Face à cette demande très concrète des habitants, qu'on retrouve dans d'autres quartiers, nous pouvons profiter de ce pavillon bleu pour réunir les gens. Au lieu d'être détruit, ce pavillon sera déplacé, réutilisé, et il permettra de répondre aux besoins, en tout cas de manière temporaire – on parle de cinq à dix ans. Mesdames et Messieurs, combien de fois n'avons-nous pas regretté de ne pas pouvoir répondre aux besoins de locaux des associations? Là, nous avons une solution toute prête.

D'autre part, le deuxième volet de la proposition, c'est le réaménagement de la place des Grottes. Je ne vois pas pourquoi la demande de réaménager une place poserait problème, au motif qu'elle est exprimée par des habitants. Faut-il tout d'un coup clore le débat, parce que la demande vient des habitants plutôt que des élus municipaux? Mais combien de fois, Mesdames et Messieurs, n'avez-vous pas, vous-mêmes, essayé de traduire dans des motions des demandes venant des quartiers?

La Parti socialiste, quant à lui, soutient donc clairement le pavillon, qui répond aux besoins de locaux des habitants, ainsi que le réaménagement de la place des Grottes. Je terminerai en rappelant que, dans ce quartier, il y a une longue histoire de la participation. Si le quartier des Grottes existe aujourd'hui, c'est bien parce que des habitants se sont mobilisés au cours des années pour le maintenir. S'il a été rénové, c'est grâce à la mobilisation des habitants et des associations qui se sont succédé. Cela ne doit rien aux politiques. Alors, ne serait-ce que par égard pour l'histoire, on pourrait reconnaître à ces habitants la capacité de prendre en main leur quotidien, leur destin, et de faire des propositions concrètes.

Le Parti socialiste votera cette proposition, qui va tout à fait dans le sens de ce que nous défendons dans tous les quartiers. Nous souhaitons que les habitantes et les habitants puissent toutes et tous s'exprimer, et nous serons leur relais!

M. Jacques Finet (DC). Je voudrais faire remarquer à la préopinante socialiste que tous les habitants de cette ville ont le droit de vote en matière communale, les étrangers y compris. Alors, son argument ne tient pas... (*Remarque.*) Bien sûr, on peut toujours jouer sur les mots, et vous savez très bien le faire!

Maintenant, cette histoire du contrat de quartier des Grottes nous dérange pour plusieurs raisons. La raison principale a été évoquée par le préopinant radical, c'est-à-dire qu'il n'est pas très normal qu'on dilue la démocratie de cette façon, parce que, à terme, il risque d'y avoir dans notre ville 50 ou 60 contrats de quartier. N'importe quelle rue pourra se constituer en association et demander ceci ou cela... De plus, un élément sur lequel personne n'a beaucoup insisté et qui n'a d'ailleurs pas été mentionné dans le rapport, c'est le fait qu'un fonctionnaire sera délégué pour gérer les discussions de ce contrat de quartier. Pour ma part, je vois mal qu'on engage une cinquantaine de fonctionnaires supplémentaires censés gérer, chacun, leur petit soviet de quartier! Encore une fois, c'est un déni de démocratie; finalement, on ne sait plus très à quoi servent les conseillers municipaux...

Reste le problème du pavillon bleu. Voilà un machin – vous me passerez l'expression – dont la durée de vie prévue est de cinq à dix ans et pour lequel on va dépenser 250 000 francs. On nous a prévenus que son aménagement sera très sommaire; il est donc probable qu'il faudra encore dépenser de l'argent pour le chauffer et pour d'autres équipements non prévus... En l'occurrence, nous, Parti démocrate-chrétien, aurions volontiers voté pour la construction d'un bâtiment en dur, un bâtiment correct au milieu de cette place, plutôt que cette espèce de «ferrazinette»!

M. Gary Bennaim (L). Une des précédentes intervenantes parlait du fond du projet: effectivement, je crois qu'on touche le fond en ce qui concerne le pavillon bleu! C'est à croire qu'un jour Monsieur X se baladait du côté du boulevard Carl-Vogt et qu'il a vu ce pavillon qui traînait, à l'abandon, dans la cour du Musée d'ethnographie. Il s'est dit que, si on le vendait à la tonne, cela ne rapporterait pas grand-chose et qu'il fallait donc en faire autre chose...

Quand M^{me} Valiquer Grecuccio nous dit qu'il n'y a pas de problème et qu'avec ce pavillon on a une solution sous la main, ce n'est pas vrai. Ce conteneur en métal, cette boîte à chaussures, ce parallélépipède vide est totalement inutilisable en l'état. Il part en lambeaux et il faudra installer l'eau, l'électricité, le chauffage, des portes, des fenêtres, ce qui sera très coûteux... La question n'est donc pas de savoir s'il est intéressant d'avoir un local pour se retrouver: le fait est que ce pavillon n'est certainement pas la solution, parce qu'il est beaucoup trop cher et inadapté.

Nous en avons discuté en long et en large en commission: il est clair qu'on garde ce conteneur parce qu'on ne sait pas quoi en faire. Mais ce n'est certainement pas la solution la moins coûteuse, ni la plus pratique. Alors, faire quelque chose pour les Grottes, pourquoi pas, mais quelque chose qui soit intelligent, ce qui n'est pas le cas en l'espace.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je ne serai pas longue car ma préopinante socialiste a résumé l'essentiel de ce que pensent également les Verts. Je soulignerai d'abord que je suis très étonnée d'entendre les radicaux et les démocrates-chrétiens nous expliquer pourquoi ils sont contre les contrats de quartier. En effet, il ne s'agit pas ici de se prononcer pour ou contre les contrats de quartier, mais bien de voter deux propositions concrètes pour aménager le quartier des Grottes.

Le pavillon bleu qui sera installé à la rue Cité-de-la-Corderie est un projet très important. En effet, le Canton ayant mené ses opérations de police «Figaro» dans le bas de la ville, les trafiquants de drogue n'ont pas disparu par miracle, mais se sont juste déplacés, comme à chaque fois. Ils sont notamment remontés sur les Grottes, où il est vraiment pressant d'occuper le terrain et d'organiser des activités, particulièrement dans cette partie du quartier un peu désertée et qui commence à prendre la mauvaise tangente.

La droite est la première à dire qu'il faut faire de la prévention, qu'il faut occuper les lieux pour ne pas les laisser se désagréger. Là, nous avons une proposition concrète qui va dans ce sens et qui répond en plus à un besoin de la population. Les habitants des Grottes se mobilisent beaucoup, depuis des années, et ils ont besoin de nouveaux locaux. Construire un bâtiment en dur nous prendrait dix à vingt ans, parce que les rouages de l'administration sont ce qu'ils sont, parce

que la politique va à la vitesse où elle va... Avec cette proposition, nous avons une occasion d'agir concrètement et nous pensons donc qu'il faut aller de l'avant.

M. Adrien Genecand (R). Je me dois de répondre. J'ai été très étonné par les propos de M^{me} Valiquer Grecuccio, qui disait que tout le monde ne pouvait pas voter et qu'il fallait donc donner la parole à ceux qui n'avaient pas voix au chapitre. Je note donc que le Parti socialiste, quand il discute avec les gens dans la rue, leur demandent leur passeport ou leur permis d'établissement, avant de juger si telle initiative est bonne ou non...

Deuxièmement, je suis très surpris que M^{me} Burger, la rapporteuse, ne sache pas sur quoi porte la proposition. En l'occurrence, il ne s'agit pas du réaménagement de la place des Grottes, mais d'un saucissonnage permettant de présenter à la fois le projet du pavillon bleu et le crédit de 185 000 francs pour le contrat de quartier, y compris le fonctionnaire qui doit animer l'assemblée... Heureusement, on a échappé aux jetons de présence pour les habitants participant aux discussions, mais on n'en était pas loin...

Dans cette proposition, les 185 000 francs sont destinés à une étude qui sera faite via le contrat de quartier et, pour le moment, cela n'a rien à voir avec un quelconque aménagement. J'en reviens donc à mon propos sur la dérive patente, durant ces quatre dernières années, de notre exécutif, qui nous court-circuite systématiquement, qui met en œuvre des projets sans nous les faire valider, qui prend le Conseil municipal pour une simple chambre d'enregistrement! Je prends bonne note que les membres de l'Alternative s'en contentent. Mais je me fais un plaisir de leur rappeler que d'ici le 1^{er} juin ils n'auront plus la majorité, qu'ils seront 39 dans cette salle et que ce genre de comportement ne sera plus tolérable. Il leur faudra discuter et peut-être qu'ensemble nous pourrions monter des projets, mais en tout cas c'en sera fini du rouleau compresseur sur ce parlement!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Genecand, vous nous faites un mauvais procès. Je n'ai jamais confondu contrat de quartier avec démocratie. Il n'a jamais été question d'ériger en parlement ces assemblées qui passent un contrat de quartier avec nous, avec vous en l'occurrence. La preuve en est faite ce soir: si ces assemblées étaient des parlements, le présent crédit ne vous serait même pas soumis! Vous voteriez chaque année des enveloppes destinées à ces assemblées de quartier – on pourrait l'imaginer d'ailleurs – et celles-ci gèreraient ces fonds comme bon leur semblerait.

Le problème n'est donc pas là. C'est travestir la réalité que de faire croire aux gens qui nous écoutent, ainsi qu'aux conseillers municipaux n'ayant pas parti-

cipé aux discussions de la commission, que nous donnerions un blanc-seing à des assemblées qui s'érigeraient comme l'expression d'un quartier. Ce n'est pas cela dont il est question. Ce dont il est question, Monsieur Genecand, c'est de mener à bien des projets d'aménagement urbain, qui, comme chacun le sait, sont extrêmement compliqués.

Je prends l'exemple de la place des Grottes, qui fait aujourd'hui l'objet de ces 185 000 francs et pour laquelle on cherche une solution depuis quinze ans, et même plus. Quand j'habitais aux Grottes, on en discutait déjà. Aucune autorité jusqu'à maintenant n'a trouvé la solution idoine. En effet, lorsque des gens se lèvent en disant que, de leur côté, ils ont la solution, ils sont confrontés, par exemple, aux commerçants de la place des Grottes, aux habitants qui y passent, aux parents d'enfants qui vont à l'école... Il y a toute une série de contingences qu'il s'agit de prendre en compte.

Encore une fois, vous travestissez la réalité, ce d'autant que vous n'avez pas lu le texte qui vous a été soumis. Les 185 000 francs ne sont pas du tout destinés à payer un fonctionnaire: il y a 35 000 francs pour organiser un atelier avec un mandataire qui aura 150 000 francs pour nous présenter un projet. De la même façon que vous votez des crédits pour que la municipalité engage des études, aujourd'hui il s'agit de voter un crédit pour une étude qui sera pilotée par une personne chargée de mettre en relation tous les intervenants. Commerçants, habitants, parents, marchands du marché qui se tient dorénavant sur cette place, tous ces intervenants devront discuter, pour aboutir à un bon programme et un bon projet. Ce n'est pas là une forme de démocratie dévoyée, comme vous le prétendez, c'est simplement un contrat que nous passons avec les habitants, pour qu'enfin un projet sorte de terre, après quinze ans d'attente, voire plus.

En ce qui concerne le pavillon bleu, je m'étonne aussi de vos propos, Monsieur Genecand, vous qui, par ailleurs, dénoncez les problèmes d'incivilités et d'insécurité. Ce pavillon ne sera pas installé sur la place des Grottes, mais dans un endroit où règne aujourd'hui une forme d'insécurité, c'est-à-dire juste derrière la gare, là où notre projet de construire 80 logements a été stoppé par les CFF! Ce pavillon bleu va être installé à la Cité-de-la-Corderie, sur deux ou trois places de parking, à un endroit qui est aujourd'hui le théâtre d'un trafic de stupéfiants que vous dénoncez par ailleurs, comme nous.

C'est une façon citoyenne de se réapproprier l'espace public, un projet que les habitants du quartier veulent mener à bien. De ce point de vue là, il est important de soutenir la proposition PR-816, afin que le bas du quartier des Grottes, cet espace qui appartient aux habitants, leur soit rendu, grâce à de l'animation et à un lieu de réunion dont ils ont besoin. Ce pavillon bleu correspond tout à fait à leurs attentes.

Par conséquent, je ne vois pas en quoi vous seriez dérangés par ce projet, ni en ce qui concerne la question démocratique – je suis, comme vous, attaché à la vie parlementaire – ni en ce qui concerne l’affectation des 185 000 francs et l’installation du pavillon bleu. Je ne vois pas, si ce n’est qu’il s’agit de faire de la politique politicienne! (*Applaudissements.*)

La présidente. La parole est à M. Genecand... (*Protestations.*) M. Genecand est président de la commission de l’aménagement, qui a examiné la proposition PR-816...

M. Adrien Genecand (R). Merci, Madame la présidente. Vous transmettez à M. Pagani qu’il vient de faire la démonstration exacte de ce qui ne me plaît pas dans cette proposition. C’est effectivement un saucissonnage basique, à savoir qu’il y a deux projets, qui ne viennent même pas du même département, dans une seule proposition.

Ensuite, je dirai que, pour notre part, nous aurions pu accepter le projet du pavillon bleu, certes avec quelques réticences au niveau du coût, mais nous aurions pu l’accepter. En revanche, ce que nous n’acceptons pas, ce sont les 185 000 francs, dont 35 000 francs n’iront pas à un fonctionnaire, affirmait M. Pagani. Mais, en fait, qui va choisir la personne à qui on donnera ce mandat de 35 000 francs? Ah, cela me rappelle des mandats que vous avez donnés à des gens qui vont être élus, Monsieur le magistrat... (*Exclamations.*) Je prends bonne note qu’effectivement ce ne sera pas un fonctionnaire, mais que ce sera quelqu’un que M. Pagani va choisir, donc quelqu’un au-dessus de tout soupçon...

Toujours est-il que ces 35 000 francs sont quand même destinés à organiser ce qui, institutionnellement, est une commission. Or vous savez comme moi, Monsieur Pagani – vous transmettez, Madame la présidente – que la meilleure façon d’enterrer un problème, c’est de créer une commission, dicit Georges Clemenceau. Ce que vous faites, c’est simplement enterrer le problème des Grottes. Vous êtes en charge du département des constructions et de l’aménagement depuis quatre ans: si vous n’avez pas réussi à faire quelque chose sur cette place, c’est votre faute! Point!

M. Jacques Finet (DC). Je suis vraiment désolé de contredire, le plus respectueusement possible, M. Pagani, pour lequel j’ai par ailleurs la plus grande estime... (*Exclamations.*) Monsieur Pagani, je regrette infiniment, mais nous avons bel et bien entendu en commission que ces contrats de quartier passaient

par des assemblées de quartier et que celles-ci seraient animées par un médiateur nommé par la Ville. Est-ce bien le cas, ou ai-je rêvé? Merci de me répondre.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, je crois que votre question restera en suspens... Il n'y a plus de demande de parole, nous passons donc au vote.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 36 oui contre 25 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 35 oui contre 28 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 185 000 francs destiné à l'étude d'un projet d'aménagement de la place des Grottes, sous forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 185 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs sous forme de subvention, destiné à financer le transfert, l'installation et la mise en service du pavillon bleu situé dans la cour du Musée d'ethnographie en vue de l'installer dans le périmètre de l'îlot 5-7 des Grottes, à proximité de la rue Cité-de-la-Corderie, pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

La présidente. Le rapport suivant PA-78 A sur les plans d'utilisation du sol, en accord avec le bureau et les chefs de groupe, est reporté à la séance de demain, à 17 h.

- 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mai 2010 en vue de l'octroi à l'Association Nicolas-Bogueret d'un droit de superficie distinct et permanent d'une surface d'environ 907 m² sur une partie des parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12, section Petit-Saconnex, appartenant à la Ville de Genève, sises avenue Blanc/avenue de France, en vue de la construction d'un établissement médico-social ou d'une structure de logements destinée à des personnes âgées (PR-793 A)¹.**

Rapport de M^{me} Christiane Olivier.

Lors de sa séance plénière du 29 juin 2010, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-793 à la commission des finances. Cette dernière s'est réunie pour traiter cet objet les 31 août et 7 septembre 2010, sous la présidence de M. Robert Pattaroni. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que nous remercions pour l'excellente qualité de celles-ci.

Préambule

L'acquisition faite en son temps par la Ville de Genève de la parcelle dite «du Foyer de Sécheron» a pour objectif la construction d'un nouveau quartier offrant à la population deux immeubles de logements HBM (habitation bon marché), un immeuble de logements coopératifs, un établissement médico-social (EMS) et un espace de quartier comprenant une crèche, des locaux pour les jeunes et les seniors, un restaurant scolaire. Le reste de la parcelle étant destiné à un parc public.

Mis à part l'espace de quartier réalisé entièrement par la Ville de Genève, il a été prévu que les autres constructions soient effectuées par des investisseurs auxquels la Ville octroierait des droits de superficie.

C'est ainsi que la construction des deux immeubles de logements HBM a été confiée à la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève (FLSVG), et celle des logements coopératifs à la Société coopérative de construction et d'habitation UV (Unité voisinage).

Concernant l'EMS, depuis 2005 déjà, plusieurs entités ont été approchées en vue de leur confier, par un droit de superficie, la construction et la gestion

¹ Proposition, 812.

de l'EMS. C'est ainsi qu'ont été contactées la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du Canton de Genève (CEH), Aton Développement SA, la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées (FLIPAI), la Caisse de prévoyance de la Confédération (Publica), à Berne, et Pensimo Management.

Après étude, il est apparu que soit les conditions émises par ces entités ne pouvaient être acceptées, soit que ces institutions ne pouvaient s'engager que sur la base d'un projet finalisé.

C'est alors que l'Association Nicolas-Bogueret a confirmé son intérêt pour ce projet.

Séance du 31 août 2010

M^{me} Christiane Olivier est nommée rapporteuse. Dans un premier temps, les auditions du conseiller administratif M. Rémy Pagani et de l'Association Nicolas-Bogueret sont demandées et acceptées.

Séance du 7 septembre 2010

Audition de M. Pierre Staehelin, président de l'Association Nicolas-Bogueret, et de M. David Amsler, membre du comité de ladite association

L'Association Nicolas-Bogueret

M. Staehelin tient à présenter l'historique de l'association, en expliquer sa mission ainsi que ses principales réalisations.

L'Association Nicolas-Bogueret a été créée en 1958 par des personnes issues du Centre social protestant. Elle a pour but la réalisation de logements à caractère social. Elle a ainsi à son actif plusieurs réalisations dont les HLM du chemin Nicolas-Bogueret, un immeuble de logements au boulevard Carl-Vogt destiné à des mères célibataires, en remplacement du foyer religieux qui se trouvait sur cette parcelle. La gestion de ces deux immeubles ainsi que le choix des locataires sont dévolus au Centre social protestant.

Par la suite, l'association a réalisé l'EMS Les Lauriers (Servette) qui comporte une soixantaine de lits, puis l'EMS Les Bruyères (Champel) qui compte également une soixantaine de lits.

M. Staehelin tient également à souligner que, en partenariat avec la Ville de Genève, l'association a conçu le Centre universitaire protestant II accueillant une soixantaine d'étudiants et un restaurant.

Par la suite, il a fallu entretenir tous ces immeubles et il a été possible d'acheter l'immeuble voisin pour compléter l'EMS de la rue Henri-Veyrassat, ce qui a permis d'en doubler le volume. Des améliorations ont également été apportées aux Bruyères.

Actuellement, le patrimoine immobilier de l'Association Nicolas-Bogueret est entretenu et l'ensemble des bâtiments est relativement à flot. Ce parc immobilier est estimé à environ 60 millions de francs, ce qui leur permet de pouvoir compter sur environ 20 millions de francs à investir dans de nouveaux projets, dont celui de Sécheron qui les intéresse fort.

Le projet

M. Amsler ajoute qu'ils ont eu connaissance de ce projet en 2009 et qu'ils se sont très vite rendu compte qu'il entrerait parfaitement dans les buts de leur association. Ils ont confirmé par écrit, en date du 23 novembre 2009, leur intérêt à reprendre le droit de superficie en vue de la construction d'un EMS sur cette parcelle.

Il précise qu'ils ont analysé toutes les contraintes liées à ce périmètre et qu'ils savent que ce dernier a fait l'objet d'un concours. Il ajoute que l'association connaît toute la problématique de la construction des EMS aujourd'hui et qu'elle est ouverte à tout montage afin de trouver la meilleure solution avec la Ville et le Canton qui doit valider le projet. Il cite les contraintes liées au site (plan localisé de quartier en cours de développement, desserte, chauffage GLM, participation au parc public et partage du parking souterrain) et informe que toutes ces contraintes ont été intégrées dans leur réflexion et que l'association s'engage à réaliser ce projet au mieux pour qu'il convienne à la Ville et au Canton.

EMS, D2 ou solution mixte

Quatre variantes ont été proposées par la Ville (70 lits, 80 lits, 90 lits et une solution mixte). L'association en a retenu deux, celle d'un EMS de 80 lits ou une solution mixte (EMS-D2), soit un EMS de 57 lits et une dizaine d'appartements.

Plusieurs interrogations sont soulevées par une commissaire qui s'enquiert de savoir ce qui prévaut à ces décisions et si ce n'est pas, au départ, un choix politique de savoir ce que la Ville veut mettre sur ce terrain avant que l'Etat ne décide qu'il veut des D2.

M. Amsler répond que l'Etat fait un inventaire des besoins et que ce n'est pas nécessairement des places en EMS qui sont nécessaires. La possibilité de faire un

immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), soit des appartements avec une présence médicale, a également été évoquée. Il confirme que l'association est ouverte pour trouver la meilleure formule afin de s'insérer dans le programme cantonal tout en respectant la volonté de la Ville.

La commissaire répond que le souhait présenté par la Ville est celui du Conseil administratif, mais que le Conseil municipal peut aussi avoir un avis politique sur la gestion de cette parcelle. Elle entend, en effet, que la Ville ne doit pas pallier une fois de plus les besoins du Canton en D2, mais voir en priorité ce qui ressort des demandes de ses administrés. Elle considère qu'il faudrait donc avoir une réflexion en amont, indépendamment des demandes du Canton. Elle déclare qu'elle est membre de l'Association pour la défense des personnes âgées en établissements médico-sociaux et de leurs familles (APAF) et souligne, à l'inverse de ce qui vient d'être énoncé, que les personnes vieillissantes qui sont dans les D2 de Fort-Barreau doivent maintenant être transférées vers des EMS parce que ces appartements ne sont plus adaptés à leurs besoins.

Une autre commissaire demande ce qui a présidé au choix d'avoir 10 appartements et 57 lits et pourquoi il y a aussi peu de D2, alors qu'il y a un manque réel à Genève.

M. Amsler explique que leur expérience a montré que un EMS de 80 lits était une bonne taille et qu'ils ont retenu aussi la solution mixte comme seconde variante.

Une commissaire demande en quoi consiste la différence financière entre un lit dans un EMS et un appartement de type D2 pour la personne qui l'occupe.

Il lui est répondu qu'il y a un encadrement médical en EMS (à la journée), alors que les appartements ne sont pas médicalisés (bail mensuel). Dans le nouveau concept, il s'agit de regrouper des personnes qui peuvent faire appel à une présence médicale, mais l'accueil n'est pas le même qu'en EMS.

M. Staehelin ajoute qu'il faut se rendre compte que les personnes reçues en EMS ne disposent plus d'aucune autonomie, tandis que, dans les immeubles à encadrement médical, les gens ont encore une certaine autonomie, ce qui fait qu'après un certain temps les personnes en D2 passeront en EMS lorsqu'ils auront perdu de la mobilité ou seront trop handicapés.

Gestion de l'établissement

Une commissaire demande quelle est le pouvoir d'influence de l'Association Nicolas-Bogueret en tant qu'investisseur tiers et quel lien elle conserve avec les structures en place.

M. Amsler répond que, comme cela figure dans la proposition, l'un des directeurs des Lauriers sera impliqué dans le projet et les aidera à trouver le meilleur montage possible avec les représentants de la Ville et du Canton. Il ajoute que l'Association Nicolas-Bogueret est propriétaire de l'immeuble, mais donne la gestion de l'établissement à une autre entité. Il précise qu'il y a une séparation claire entre les deux, mais qu'un membre de l'Association Nicolas-Bogueret ou du Centre social protestant siège dans l'association qui gère l'EMS. Il ajoute qu'il n'y a pas d'autre lien juridique et que c'est un bail entre les deux entités.

M. Staehelin ajoute que les membres sont des personnes physiques et donne la composition du comité: Pierre Staehelin (président), François Bolsterli (vice-président), Jean-Jacques Held (trésorier), David Amsler, Alain Bolle et Didier Fischer.

Droit de superficie

Une commissaire propose de s'enquérir du droit de superficie, question qu'elle aurait voulu poser en premier au magistrat. Elle note que dans la proposition du Conseil administratif aucune somme n'est stipulée, mais qu'il est mentionné que le montant de la rente foncière sera en fonction de la valeur du terrain retenu dans le plan financier. Elle demande si, à ce jour, l'Association Nicolas-Bogueret a une idée de ce que pourrait être cette rente.

M. Amsler répond qu'il n'y a pas de plan financier pour l'instant, puisque le projet n'en est qu'au stade de l'avant-projet. Il ajoute qu'il faudra d'abord recontacter l'architecte et que l'on pourra établir ensuite un plan financier pour le présenter à l'Office du logement qui devra le valider. Il ne peut donc rien dire de plus pour l'instant.

La commissaire s'étonne de cette manière de faire plutôt particulière mais qui, elle le souligne, n'est pas de la responsabilité de l'association. Car, lorsque la commission des finances examine l'octroi d'un droit de superficie, elle le fait selon deux critères, d'une part l'opportunité et, d'autre part, la redevance demandée. Elle note que, dans ce cas, la commission devra se prononcer sans connaître le montant exigé.

M. Amsler répond que le prix du terrain doit être défini et que le rendement est fixé entre 3% et 5%. Il ajoute que, dans ce cas, il faut plutôt s'adresser au magistrat.

Autres questions

Un commissaire demande des précisions sur la gestion partagée du parking.

M. Amsler répond que le parking souterrain, qui se trouve sous les immeubles locatifs, fait l'objet d'un partage. Il explique que le projet doit racheter un certain nombre de places à la FLSVG qui a construit ces immeubles et il complète en disant qu'il s'agit d'une quinzaine de places, comme indiqué dans la proposition.

Le président demande des précisions sur les équipements communs à tous les bâtiments, et en particulier sur la cuisine liée à la crèche.

M. Amsler répond qu'ils ont fait une très bonne expérience avec la cuisine des Lauriers qui permet d'avoir un restaurant attenant à l'EMS et qui est gérée par les Lauriers.

Il note qu'il n'y a pas beaucoup de restaurants à Sécheron et que l'on pourrait imaginer que cette cuisine puisse faire l'objet d'un petit restaurant. Il précise que cette cuisine était destinée à produire les repas pour la crèche. Il ajoute que l'association reste ouverte à toutes les possibilités, que la crèche ouvrira avant l'EMS, et qu'une solution intermédiaire a été trouvée.

Une commissaire complète en informant qu'une cuisine a été prévue dans l'intervalle pour servir des repas, mais pas pour la production. Elle se félicite de cette coopération car, pour une crèche, une cuisine de production participe aussi au concept pédagogique et elle sera, en plus, intergénérationnelle.

Discussion

Le président rappelle que la commission a encore prévu d'auditionner le Conseil administratif et le département concerné.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se félicite que l'Association Nicolas-Bogueret ait repris ce dossier après plusieurs années. Il ajoute qu'il souscrit à ce choix et indique qu'il serait prêt à voter cet objet.

Un commissaire d'A gauche toute! déclare que son groupe propose également de voter lors de cette séance. Il explique que l'on a déjà reçu suffisamment d'indications, que ce projet est venu six fois en commission, et que le conseiller administratif en a parlé à plusieurs reprises.

Un autre commissaire de l'Union démocratique du centre ajoute que l'on a traité ce dossier à de nombreuses reprises et que les membres de la commission des travaux le connaissent par cœur. Il ajoute que l'idée de l'EMS a été évoquée dès le départ et que tout le reste est cadré, puisque l'on sait comment ce sera distribué techniquement et économiquement sur toute la parcelle. Il rappelle qu'il faut différencier la construction et l'exploitation et il ajoute que son groupe est d'avis que l'on peut voter ce soir.

Le commissaire radical partage cet avis. Il considère que le débat politique à propos de ce périmètre a déjà eu lieu et qu'il s'agit d'une validation technique. Il est d'avis de voter ce soir.

Une commissaire socialiste n'est pas du même avis. Elle rappelle que la commission avait demandé, dans un premier temps, à auditionner le Conseil administratif. Elle ajoute que c'est un sujet qui lui tient à cœur, mais que ce n'est pas parce que le Conseil administratif a mis quatre ans à trouver un partenaire que l'on va voter ce soir les yeux fermés. Beaucoup de questions restent encore en suspens, telles que le montant du droit de superficie, le type d'établissement prévu, les accords passés avec les autres entités, la cuisine, etc. S'il est vrai que le périmètre du Foyer de Sécheron a été discuté dans diverses commissions, elle ajoute que les présentations du magistrat ont toujours été saucissonnées entre les différents projets et que c'est la première fois que l'on traite de cette proposition.

Elle considère peu responsable de la part de la commission de voter ce soir, sans avoir les réponses aux interrogations importantes soulevées. Elle ajoute qu'il serait bon que, à l'avenir, l'on auditionne le Conseil administratif en premier, tel que cela avait été demandé, ce qui évitera ce type de problèmes.

Le président répond qu'il a pris la responsabilité de faire les auditions dans cet ordre, qui a toute sa logique. Il ajoute qu'il défendra son point de vue sur sa façon de faire avec détermination et que ce n'est pas parce qu'il y a une liturgie que l'on ne peut pas raisonner.

La proposition de voter au cours de cette séance est acceptée par 12 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve, 2 AGT) contre 3 non (S).

Mise aux voix, la proposition PR-793 est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs, en tant que représentante du Conseil municipal au sein de la FAHPA (Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées), j'ai rédigé et déposé auprès du bureau la recommandation suivante:

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal recommande que la gestion de ce futur EMS soit attribuée à la FAHPA qui gère les deux autres EMS de la Ville (Les Tilleuls et Fort-Barreau).»

En effet, la FAHPA a tenté de construire cet EMS à Sécheron, mais il se trouve qu'elle n'avait pas le financement. Alors, au sein de la fondation, nous nous réjouissons que ce projet ait été attribué à l'Association Nicolas-Bogueret. Mais sachant que la construction de l'EMS et son exploitation sont deux choses bien séparées, comme il est dit dans le rapport, nous souhaitons vraiment nous mettre en avant pour exploiter ce futur EMS. La Ville a toujours travaillé avec la FAHPA pour les deux EMS qui lui appartiennent, soit les Tilleuls et Fort-Barreau. Nous espérons donc pouvoir exploiter aussi ce troisième EMS à Sécheron.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je reviendrai, à la fin de mon intervention, sur la recommandation de M^{me} Saez et du groupe démocrate-chrétien concernant la FAHPA.

Auparavant, je voudrais parler de la proposition PR-793, objet pour nous, groupe socialiste, d'une certaine frustration. Frustration non pas liée au projet lui-même, c'est-à-dire au fait d'octroyer un droit de superficie afin de construire un EMS sur la parcelle de Sécheron, chose que nous recherchions depuis cinq ans, mais frustration parce que la proposition telle qu'elle nous a été présentée à la commission des finances est assez incomplète. Frustration aussi parce que la commission des finances, afin d'aller vite, a décidé de traiter ce sujet en une seule séance d'une heure et demie, sans auditionner d'autres associations, ni le Conseil administratif, ni le département de M. Pagani, ni le magistrat M. Tornare, afin qu'il nous dise quelles sont les nécessités en Ville de Genève en termes d'EMS.

Donc, frustration effectivement, parce que, lorsqu'on accorde un droit de superficie, on doit se soucier de quatre points: à qui est donné le droit de superficie, pour quoi faire, quelle est la surface octroyée et, enfin, quelle est la rente attendue de ce droit de superficie. Or dans la proposition ne figurent ni le montant de la rente qui sera demandé, ni la surface qui est octroyée. Je trouve cela un peu léger. Sachant que cela fait cinq ans qu'on recherchait un partenaire et qu'enfin – et heureusement – on a trouvé une association pour construire, on aurait pu attendre du département qu'il nous renseigne. Malheureusement, je n'ai pas pu vous poser ces questions, Monsieur Pagani, puisque la commission a refusé votre audition, estimant qu'il suffisait d'entendre l'Association Nicolas-Bogueret. Je regrette que toutes les questions qui m'intéressent et qui expliquent ma frustration n'aient pas pu vous être posées, Monsieur Pagani.

Evidemment, lorsqu'on ne sait pas combien de mètres carrés vont être octroyés, on ne peut pas connaître pas le montant de la rente qui sera demandée. On comprend bien que la rente foncière dépend du prix du terrain qui est octroyé, selon le quartier, selon la surface. Mais, dès lors qu'il s'agit de construire un EMS, la commission et le Conseil municipal peuvent choisir une option politique

et décider de baisser considérablement le montant de la rente, pour que celle-ci ne se répercute pas ultérieurement sur le prix de pension. Monsieur le magistrat, je comprends que vous, Conseil administratif, défendiez une rente foncière juste et équitable. Mais je répète que nous pouvons choisir l'option politique de décider une rente foncière qui soit la moins chère possible, afin que le prix ne soit pas répercuté sur les résidants.

D'autre part, on ne sait toujours pas quel est le type de bâtiment qui sera construit: un D2, un EMS, un immeuble mixte, un bâtiment de 80 lits ou de 60 lits... On laisse à l'Association Nicolas-Bogueret le soin de gérer cela, et c'est aussi un sujet de frustration que de n'avoir pas été au bout de l'étude sur cet aspect. On nous dit que le choix du type d'immeuble se fera en concertation avec le Canton, mais, lorsque la Ville accorde un droit de superficie sur son territoire, elle pourrait aussi dire que, par rapport aux besoins de ses habitants, elle préfère un EMS ou un bâtiment D2... C'est là où l'audition de la FAHPA dont vient de parler M^{me} Saez aurait été intéressante. C'est là où une personne du Département cantonal de l'action sociale aurait pu nous dire quelles étaient les nécessités, afin que nous prenions vraiment une décision en toute connaissance de cause.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à la frustration que nous ressentons. Mais, bien entendu, nous accepterons ce droit de superficie pour qu'enfin cet EMS puisse se construire à Sécheron.

Maintenant, j'en viens à la recommandation de M^{me} Saez. Je regrette que celle-ci n'ait pas été discutée au sein de la commission des finances. Mais lorsque j'ai demandé votre audition, Monsieur Pagani, le président de la commission a répondu – et cela figure dans mon rapport – qu'il en avait décidé autrement, que c'était son choix et que la simple audition de l'Association Nicolas-Bogueret suffisait. Donc, toutes les questions qui se posent ce soir auraient dû être posées en commission des finances, si celle-ci avait fait un travail de fond, un travail responsable.

Alors, pour répondre à M^{me} Saez, il est vrai que, dans le rapport, j'ai indiqué que la construction de l'EMS serait confiée à l'Association Nicolas-Bogueret et que sa gestion serait donnée à une autre entité. Mais ce ne sera pas une entité totalement indépendante de l'association. A l'image de ce qui s'est passé pour les EMS Les Lauriers et Les Bruyères, l'Association Nicolas-Bogueret donnera la gestion à une autre entité, où siègera un membre de l'association ou du Centre social protestant, qui chapeaute ladite association. Ce sera donc une entité séparée, mais qui découle de l'Association Nicolas-Bogueret, et je doute que celle-ci construise cet EMS pour en donner la gestion à une autre entité totalement extérieure.

Voilà les raisons pour lesquelles je dis que nous nous sommes un peu précipités en commission des finances. Nos aînés et les futurs résidants auraient mérité

un peu plus de respect et de réflexion de notre part. Je reste toujours dans l'attente de savoir ce qu'il en est de ce droit de superficie, afin que nous puissions prendre une décision politique sur le montant de la rente et, donc, baisser au maximum le prix de pension des résidents.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je peux faire miennes les critiques qui viennent d'être faites à l'égard de cette proposition. Mais je rappelle que cela fait maintenant près de quinze ans que nous discutons de ce projet sur le terrain du Foyer de Sécheron. Nous avons eu la chance, ces quatre dernières années, de pouvoir le mettre en œuvre, de mettre à disposition 90 logements il y a quelques mois, de construire, grâce à vous, Mesdames et Messieurs, une crèche et un espace intergénérationnel, d'octroyer un droit de superficie à une coopérative. Ce projet a donc un sens en lui-même, Madame la conseillère municipale, à savoir la création d'un espace de mixité. J'ai lu attentivement les programmes de tous les partis pour les élections municipales: tout le monde réclame la mixité. Or nous avons, avec cette proposition, l'opportunité de boucler le projet du Foyer de Sécheron avec la construction de l'EMS.

Voilà cinq ans que les services du département cherchent une association qui prenne le risque de construire, car, comme vous le savez, le financement des EMS est aujourd'hui extrêmement délicat, puisque la Confédération se retire. Nous avons là l'opportunité de réaliser complètement ce projet, alors ne prenez pas le risque de casser la dynamique, Madame la conseillère municipale. Je suis d'accord, c'est un peu difficile, mais ne butez pas sur des questions auxquelles nous serons de toute façon obligés de répondre, s'agissant du coût et de l'assiette du droit de superficie.

Nous allons discuter de tous ces problèmes, en bonne entente avec l'Association Nicolas-Bogueret, qui est une association à but non lucratif et qui a envie, comme nous, de mettre des EMS à disposition de la population, qui en a bien besoin. Nous allons faire en sorte, pas à pas, de résoudre tous les problèmes que vous soulevez, qui sont aussi l'objet de nos préoccupations. Ce droit de superficie doit correspondre à quelque chose, il ne doit pas être symbolique. Nous avons payé le terrain assez cher et nous voulons avoir un retour sur investissement. Mais de là à dire, comme vous l'avez fait, Madame la conseillère municipale, que nous pourrions faire payer une rente qui plomberait le plan financier de l'Association Nicolas-Bogueret, non! D'autant que cette association prend des risques importants sans être sûre de couvrir ses dépenses, puisque la manne fédérale n'arrive plus.

Donc, Mesdames et Messieurs, faites-nous confiance! En définitive, tous les problèmes seront réglés, y compris – j'en prends note – la question de la gestion,

dont nous discuterons, le moment venu, avec les constructeurs. Voilà ce que je voulais vous dire en l'état.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord vous faire part d'un sentiment: je pressens que Christiane Olivier va nous manquer... (*Rires.*)

Sur le fond, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission des finances, il s'agit ici d'un sujet technique. L'ensemble des débats sur le périmètre de Sécheron et sur les besoins en EMS ont déjà eu lieu. Aujourd'hui, il s'agit juste de ratifier l'attribution d'un droit de superficie. Pour notre part, nous nous félicitons du partenariat public-privé qui a été trouvé, partenariat que nous préconisons à long-ueur de temps sur les bancs de droite et qui, visiblement, vous sied également, Mesdames et Messieurs.

Ce projet d'EMS est donc un excellent projet. Nous connaissons l'Association Nicolas-Bogueret, nous savons ce qu'elle fait et nous l'apprécions. Quant à la gestion, il serait évidemment beaucoup plus simple de la confier à la FAHPA, une fondation proche de la Ville, qui gère déjà d'autres EMS. C'est pourquoi nous soutiendrons la recommandation présentée par le groupe démocrate-chrétien.

M^{me} Odette Saez (DC). Je voudrais juste rassurer ma préopinante socialiste, en lui disant que la FAHPA est en tractations avec l'Association Nicolas-Bogueret. Rien n'est caché, tout se fait en accord avec ladite association.

M^{me} Christiane Olivier (S). Il est 22 h 35, je ne sais pas si on ne veut pas comprendre de ce que je dis, ou si je ne m'exprime pas clairement... Pour ma part, je n'ai jamais remis en cause ce projet, Monsieur le magistrat, et vous le savez. Chaque fois que nous étudions les comptes ou le PFI (plan financier d'investissement), je vous demande où en est le projet d'EMS à Sécheron. J'ai toujours été très préoccupée par la construction de cet EMS. Alors, ne me reprochez pas de vouloir mettre des bâtons dans les roues ou de retarder le projet.

Vous l'avez vous-même reconnu: cela fait quinze ans qu'on étudie ce projet, cela fait cinq ans que le périmètre a été défini. Aussi, je m'étonne que dans la proposition telle que vous et votre département l'avez présentée, on ne trouve ni la surface qui sera octroyée, ni le montant de la rente. Cela fait seize ans que je siége au sein de ce Conseil municipal et c'est le premier droit de superficie que nous accorderions les yeux fermés... (*Exclamations.*) Oui, sans connaître ni la surface, ni le montant de la rente!

Je n'ai jamais dit, à aucun moment, que vous proposeriez une rente foncière qui allait plomber l'association. J'ai simplement souligné qu'il était de notre devoir, en tant que majorité de gauche, de faire en sorte que ce prix soit le plus bas possible. De même, je n'ai pas dit que nous refuserions ce droit superficie. J'ai simplement expliqué quelles étaient les raisons de notre frustration. Cette frustration, ce n'est pas simplement par rapport à vous, c'est aussi par rapport à la commission des finances qui – excusez-moi de le dire! – n'a pas fait son travail comme il fallait, en refusant les auditions qui nous auraient complètement rassurés.

Maintenant, s'agissant de donner la gestion de l'EMS à la FAHPA, je me pose une question à laquelle, aujourd'hui, je ne suis pas à même de répondre. J'ai cru comprendre que l'Association Nicolas-Bogueret voulait construire pour autant qu'elle puisse donner la gestion à une entité dépendant du Centre social protestant. Alors, le fait de voter cette recommandation remet-il en cause toute la construction? L'Association Nicolas-Bogueret, si elle construit, va-t-elle vouloir gérer ou non l'EMS? Voilà pourquoi je refuserai, ou je m'abstiendrai sur cette recommandation qui, de nouveau, arrive bien tard. Si on avait accepté les demandes d'audition, si on avait entendu la FAHPA en commission, je n'aurais pas toutes ces questions et cette frustration ce soir.

Mais de grâce, de part et d'autre de cette enceinte, ne dites pas que je suis contre ce projet. Au contraire, je l'ai toujours soutenu et, tous les ans, je demande où il en est. Nous, socialistes, nous sommes pour ce projet, pour la construction d'EMS, pour de bonnes conditions d'hébergement pour nos aînés. Ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit!

M. Jacques Hämmerli (UDC). En préambule, je voudrais réaffirmer que le souci des personnes âgées n'est pas le monopole de l'Alternative!

Maintenant, après avoir entendu notre collègue M^{me} Olivier, je dirai que, si le mieux est l'ennemi du bien, les questions qu'elle pose sont néanmoins pertinentes. Ainsi quand elle s'interroge sur le montant de la rente de superficie: le fait est que cette rente a une incidence immédiate, connexe sur le prix de pension qui sera pratiqué ensuite dans l'EMS. Et j'aimerais bien que dans cette salle et sur les bancs du Conseil administratif – notamment dans votre département, Monsieur le conseiller administratif – on ait ce même souci. Quand je vois le dossier actuellement à l'étude de la commission des finances concernant la vente – la vente! – d'un objet mobilier de la Ville à l'Hospice général, je dois constater qu'on n'a pas pris les mêmes précautions...

D'autre part, après avoir entendu notre collègue démocrate-chrétienne, qui nous parlait de la FAHPA, j'aimerais rappeler au Conseil municipal, et au-delà

de ce Conseil, qu'à l'EMS de Fort-Barreau la Ville de Genève ne perçoit pas de loyer, ce qui abaisse sensiblement le prix de pension, et qu'il y aurait donc un effet de seuil à rattraper. En fait, la Ville de Genève subventionne indirectement – tant mieux pour eux! – les pensionnaires de cet établissement, et là, une fois de plus et pour la deuxième fois ce soir, mon sens de l'égalité de traitement, mon sens de la justice sociale est heurté.

Enfin, la position de notre groupe, je l'ai donnée en commission et je conclurai en la rappelant: nous sommes heureux qu'après des années une association telle que celle de Nicolas-Bogueret ait repris ce dossier et qu'on ait enfin l'occasion de construire, sachant que cette construction a aussi un effet connexe sur la crèche à côté, qui n'a pas de cuisine et pour laquelle – excusez-moi de le dire, Messieurs les conseillers administratifs – on a dû bricoler.

Car tout se tient, Mesdames et Messieurs. Quand vous faites de la politique dans ce Conseil municipal – dans 71 jours, je ne siégerai plus ici, Dieu merci pour moi et peut-être pour vous! – n'ayez pas le nez sur le guidon, ayez une vision un peu plus large et regardez les effets connexes des décisions que vous prenez!

M. Robert Pattaroni, président de la commission des finances (DC). Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement relire quelques passages du rapport, très correctement rédigé par M^{me} Olivier. Ainsi, il est indiqué, au début de la discussion, que la commission des finances avait prévu d'autres auditions. Mais il se trouve qu'elle a changé d'avis. Madame la présidente, vous le savez, les décisions en commission se prennent de manière démocratique, et si un commissaire a un avis que les autres ne partagent pas, il peut certes en être attristé, mais il doit se plier à la majorité. De plus, ceux qui remportent la majorité n'ont pas forcément tort, ils ne sont pas forcément aveugles et ne manquent pas forcément de raison! Bien sûr, cette règle démocratique n'est pas toujours facile à digérer, selon le caractère qu'on a, mais il faut l'admettre.

Cela dit, lors de la discussion très complète que nous avons eue en commission des finances, le représentant de l'Union démocratique du centre a déclaré rapidement que, vu ce qui était présenté, on pouvait en rester là. Un commissaire d'A gauche toute! est allé dans le même sens que le magistrat Pagani, qu'on peut d'ailleurs remercier de faire avancer des dossiers qui ont malheureusement traîné des années. Ce commissaire a dit qu'il était satisfait et qu'on pouvait aller de l'avant. Ensuite, le commissaire radical a annoncé qu'il partageait cet avis, et ainsi de suite...

A la fin, on a posé la question: voulez-vous d'autres auditions? Non! Voulez-vous voter ce soir? Oui. Douze commissaires ont dit oui, trois ont dit non. Je comprends ceux qui en ont été malheureux, mais que peut-on y faire? Il faut qu'ils admettent que les douze autres commissaires n'étaient pas tombés sur la tête!

En dernier lieu, lorsque nous avons voté sur la proposition, les quinze commissaires ont voté oui. Alors, c'est vrai qu'il manquait des réponses à certaines questions et on peut imaginer que d'aucuns ou d'aucunes veuillent retourner en commission... Mais, pour une fois que nous pouvons aller vite, je crois que nous devons avoir confiance: je ne vois pourquoi M. Pagani nous roulerait dans la farine ni pourquoi l'Association Nicolas-Bogueret ne serait pas honnête avec nous... Et si, demain, c'est la FAHPA qui gère l'EMS, eh bien, la FAHPA est notre fondation! Voilà, c'est tout, il faut admettre la démocratie!

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne sais pas à qui on fait un mauvais procès ce soir! Je n'ai pas dit que M. Pagani allait nous rouler dans la farine, je n'ai pas dit un mot sur l'Association Nicolas-Bogueret, j'ai admis la démocratie, Monsieur le président de la commission des finances! Ce que j'ai en revanche moins bien admis, c'est que vous ayez décidé de votre propre chef de ne pas faire les auditions dans l'ordre prévu, alors que nous avions voté l'audition de M. Pagani en premier.

Bien sûr que j'admets la démocratie, mais laissez-moi quand même exprimer une certaine frustration devant la décision que vous avez prise, comme relevé dans le rapport: «Le président répond qu'il a pris la responsabilité de faire les auditions dans cet ordre, qui a toute sa logique (...) il défendra son point de vue (...) ce n'est pas parce qu'il y a une liturgie qu'on ne peut pas raisonner.»

Je me sou mets totalement à la démocratie, dans tous les lieux et à tous les moments. Mais laissez-moi exprimer ma frustration par rapport au fait que ce dossier n'a pas été étudié jusqu'au bout!

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de M^{me} Saez est acceptée par 42 oui contre 21 non.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande que la gestion de ce futur EMS soit attribuée à la FAHPA qui gère les deux autres EMS de la Ville (Les Tilleuls et Fort-Barreau).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (61 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et l'Association Nicolas-Bogueret en vue de l'octroi pour une durée de 99 ans à l'Association Nicolas-Bogueret d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur une partie des parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sises avenue Blanc/avenue de France, pour la construction d'un établissement médico-social (EMS) ou de toute autre structure permettant d'accueillir des personnes âgées, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer et modifier toute servitude nécessaire à la construction projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Proposition: travaux dans les écoles de Contamines,
de Saint-Antoine, des Vollandes et de Liotard

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 1 849 600 francs destiné à des travaux de réfection de quatre toitures dans quatre groupes scolaires, ainsi qu'à la création d'une centrale photovoltaïque, soit:

- **1^{er} crédit: 334 400 francs pour la réfection des toitures des bâtiments B et C de l'école de Contamines;**
- **2^e crédit: 210 800 francs pour la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 20 kWp sur la toiture du bâtiment A de l'école de Contamines;**
- **3^e crédit: 318 500 francs pour la réfection de la toiture de l'école de Saint-Antoine;**
- **4^e crédit: 332 300 francs pour la réfection de la surface du préau supérieur (en toiture) de l'école des Vollandes;**
- **5^e crédit: 653 600 francs pour la réfection de la surface totale de la toiture de la salle de judo et du préau de l'école de Liotard (PR-829 A)¹.**

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter.

La proposition PR-829 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions lors de sa séance du 2 novembre 2010. Elle a été traitée en une seule séance de commission, le 26 janvier 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. Les notes de séance ont été rédigées par M. Jorge Gajardo Muñoz avec beaucoup de soin et nous le remercions.

Préambule

Les toitures des écoles concernées par cette demande de crédit présentent des problèmes d'étanchéité récurrents nécessitant des travaux d'entretien coûteux, impossibles à effectuer à l'aide des budgets annuels de fonctionnement, qui servent à faire face aux urgences et à assurer la maintenance courante. Ces travaux importants, indispensables pour limiter la dégradation de l'état du patrimoine scolaire bâti, doivent être assurés par des crédits extraordinaires.

Par ailleurs, ces projets seront inscrits dans le programme des subventions

¹ Proposition, 2917.

Proposition: travaux dans les écoles de Contamines,
de Saint-Antoine, des Vollandes et de Liotard

fédérales et cantonales, dans le cadre des projets permettant de diminuer la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Ainsi, la réflexion s'est portée non seulement sur le choix de solutions adéquates au niveau de l'étanchéité et de l'isolation, mais aussi sur le plan énergétique. En plus du maintien du patrimoine bâti, ces travaux amélioreront le confort des utilisateurs, tout en réduisant la consommation d'énergie.

Exposé des motifs

Pour les écoles de Saint-Antoine et de Contamines, il s'agit d'effectuer une remise en état des toitures afin de limiter les dégradations et d'optimiser l'isolation et l'étanchéité.

Pour celles des Vollandes et de Liotard, qui sont par leur situation également des préaux, l'amélioration de l'étanchéité et de l'isolation sera efficace pour les locaux situés en dessous, tout en rénovant les surface en plein air dont l'état de vétusté est dommageable pour les utilisateurs.

Dans les quatre cas, les sondages effectués ont clairement démontré le délabrement du bâti et la nécessité d'y apporter urgemment une amélioration. De plus, dans le respect du patrimoine architectural, là où l'ensoleillement et la typologie du bâtiment le permettent, l'installation de cellules photovoltaïques a été envisagée en collaboration avec le Service de l'énergie, de même qu'une toiture plate a permis le choix d'une toiture végétalisée (Contamines).

Les écoles de Contamines, des Vollandes et de Liotard ont été construites au début des années 1970. Dans l'une d'elles, aucune réfection complète de la toiture n'a été effectuée depuis la construction; dans les autres, il s'agit de corriger les dégradations des préaux supérieurs ou qui abritent des salles en sous-sol pour le sport ou les activités parascolaires. En sus, la centrale photovoltaïque de Contamines viendra allonger la liste de la dizaine des nouvelles centrales qui dégagent ensemble une production électrique de presque 246 000 kWh et une recette de 176 494 francs par an, permettant ainsi d'en financer de nouvelles.

Quant à Saint-Antoine, suite à des signes de vieillissement avancés de la couverture et de la ferblanterie, une rénovation importante a été effectuée en 2003 sur une partie de la toiture. Aujourd'hui, il s'agit de la réfection complète des deux autres pans, des infiltrations d'eau se propageant régulièrement dans les locaux sous-jacents. L'absence totale d'isolation thermique et de sous-toiture caractéristique de l'époque de la construction, au milieu du XIX^e siècle, oblige à isoler les combles, entre les chevrons, et d'en assurer la ventilation.

Un soin particulier sera apporté à chacun des détails de construction, de sorte que la réfection soit conforme à l'état existant et dans le respect du patrimoine.

Proposition: travaux dans les écoles de Contamines,
de Saint-Antoine, des Vollandes et de Liotard

Examen de la proposition

La proposition PR-829 est présentée par M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance, M^{me} Sara Noordeen Monnier, architecte au même service, et M. Gennaro Miele, ingénieur électricien au Service de l'énergie.

L'objectif de ces travaux vise à améliorer l'isolation, à faire baisser la consommation énergétique, à valoriser le patrimoine, à améliorer le confort et à baisser les coûts d'entretien et d'exploitation. Le service a choisi des interventions réalisables rapidement, car les travaux sur les écoles ne peuvent être réalisés que pendant les deux mois d'été et ceux-ci devraient être exécutés pendant les vacances 2011.

Quelques questions des commissaires sur les vitrages, le type de couverture, les assurances, la soi-disant obsolescence rapide des technologies photovoltaïques, la verrière de Saint-Antoine, la carbonatation du béton, le pourcentage d'énergie solaire par rapport à la consommation électrique totale des bâtiments de la Ville, la qualité des panneaux et la planification des rénovations, etc., reçoivent des réponses jugées satisfaisantes par la quasi-totalité des commissaires.

Prises de position et votes

Dans un mouvement d'humeur, un commissaire libéral, qui attend une réponse sur les assurances bris de glace pour les panneaux solaires, annonce qu'il s'opposera aux crédits.

Bien qu'intéressé par la demande du commissaire libéral, le commissaire démocrate-chrétien votera favorablement les crédits, de même que le commissaire radical et les commissaires de l'Union démocratique du centre.

Du côté des Verts, par contre, on est toujours favorable, bien qu'avec vigilance, aux projets qui visent à remplacer les énergies fossiles par du renouvelable.

Enfin, chez les commissaires d'A gauche toute! et les socialistes, on est enthousiaste, parce que les solutions sont jugées raisonnables et non coûteuses face à des enjeux énergétiques et patrimoniaux importants, selon ces derniers.

Mise aux voix, la proposition PR-829 est acceptée par tous les commissaires présents, sauf le libéral.

En conséquence, la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter les cinq projets d'arrêtés ci-dessous. *(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)*

Proposition: travaux dans les écoles de Contamines,
de Saint-Antoine, des Vollandes et de Liotard

M^{me} Andrienne Soutter, rapporteuse (S). Quand on lit dans cette proposition les termes «isolation thermique, développement des énergies renouvelables, toiture végétalisée», cela signifie évidemment économies d'énergie et, au vu des événements actuels au Japon, il me semble qu'on ne peut pas s'opposer à une telle proposition. D'ailleurs, tous les membres de la commission des travaux et des constructions l'ont acceptée, à part un commissaire de l'Entente, qui a avoué la refuser plutôt dans un mouvement d'humeur. Plus que jamais, toute mesure allant dans le sens de diminuer notre dépendance au nucléaire s'impose!

Premier débat

M. Guy Dossan (R). Nous allons accepter cette proposition, comme nous l'avons fait en commission. Toutefois, la remarque faite en commission par notre collègue libéral – qui est absent ce soir – n'était pas totalement déplacée. Il a posé la question de savoir quels étaient les problèmes d'assurance, puisqu'il semble que les compagnies n'assurent pas les panneaux solaires. Nous multiplions ce genre d'équipements sur les bâtiments de la Ville – ce qui est parfaitement logique et j'abonde dans le sens de M^{me} Soutter, s'agissant des économies d'énergie nécessaires. Mais si d'aventure nous avions des problèmes avec des panneaux qui se cassent, j'aimerais savoir ce qui se passera. M. Queloz a posé la question en commission et nous attendons toujours la réponse.

Alors, nous allons voter cette proposition, mais il ne serait de loin pas inutile que le Conseil administratif – si M. Pagani pouvait m'écouter! – nous donne la réponse en commission. Comme je l'ai dit, ces équipements se multiplient sur nos toits et il serait bon de savoir ce que coûteront l'entretien et les dégâts, si d'aventure les assurances ne couvrent pas ce genre d'équipements. Merci au Conseil administratif de nous donner promptement une réponse!

M^{me} Andrienne Soutter, rapporteuse (S). Je voudrais répondre à M. Dossan. En commission, l'ingénieur du Service de l'énergie nous a dit qu'il était extrêmement rare que ces panneaux se cassent. Il nous a semblé que cette réponse était suffisante. Mais M. Queloz voulait effectivement recevoir une réponse écrite, avec les chiffres et tous les détails...

M. Alexis Barbey (L). Je n'ai pas d'élément nouveau à apporter, mais je tenais à renchérir sur les propos de M. Dossan. M. Pagani était occupé à autre chose quand la question a été posée, je la répète: quelles sont les conditions d'assurance des panneaux photovoltaïques proposés dans cette proposition, dans la

Proposition: travaux dans les écoles de Contamines,
de Saint-Antoine, des Vollandes et de Liotard

mesure où ce sont des équipements coûteux qui, à notre connaissance, sont mal protégés par les assurances?

D'autre part, je ferai une remarque personnelle, mais qui n'est pas dirigée contre cette proposition. On nous parle ici uniquement de production d'électricité, mais qu'en est-il de la production de chaleur? J'imagine que la commission en a discuté... Cela ne remet pas en cause le vote libéral, qui sera favorable à cette proposition. Néanmoins, la réponse à la question sur les assurances nous intéresse, car il s'agit de montants assez importants.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous voudrez bien excuser mon inattention: j'étais accaparé par des problèmes d'intendance à régler...

Je voudrais d'abord vous dire que nous nous sommes fait voler des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'immeuble Cité-de-la-Corderie. Pendant les travaux, un dimanche après-midi, des gens sont venus et sont repartis avec les panneaux! Mais, heureusement, les assurances nous ont remboursé ce vol.

S'agissant des déprédations, j'imagine que nous sommes assurés convenablement, de même que pour les tempêtes de grêle qui ont endommagé un certain nombre de panneaux. Nous avons un parc très important de cellules photovoltaïques; celles-ci produisent aujourd'hui de l'électricité à profusion, bien plus qu'il y a trois ans. Je vérifierai, mais je n'ai aucun souci par rapport aux assurances qui ont été conclues pour garantir ce parc.

S'agissant de l'énergie thermique, le dernier parc de cellules photovoltaïques que nous avons installé au Jardin botanique comprend un toit entier de cellules thermiques, qui fonctionnent très bien. De même, sur l'immeuble Cité-de-la-Corderie, nous avons installé des cellules photovoltaïques et des cellules thermiques qui nous donnent entière satisfaction. Nous menons de front ces deux objectifs, sachant que pour chauffer l'eau il est plus simple de passer directement au thermique, alors que pour faire fonctionner les pompes à chaleur, par exemple, il est plus simple d'utiliser les cellules photovoltaïques.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité (57 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (53 oui).

Proposition: travaux dans les écoles de Contamines,
de Saint-Antoine, des Vollandes et de Liotard

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité (59 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté à l'unanimité (57 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté V est accepté à l'unanimité (58 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 334 400 francs destiné à la réfection de la toiture des bâtiments B et C de l'école de Contamines.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 334 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: travaux dans les écoles de Contamines,
de Saint-Antoine, des Vollandes et de Liotard

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 210 800 francs pour la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 20 kWp sur la toiture du bâtiment A de l'école de Contamines.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 210 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 318 500 francs destiné à la réfection de la toiture de l'école de Saint-Antoine.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 318 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: travaux dans les écoles de Contamines,
de Saint-Antoine, des Vollandes et de Liotard

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 332 300 francs destiné à la réfection de la surface du préau supérieur de l'école des Vollandes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 332 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 653 600 francs destiné à la réfection de la surface de la toiture de la salle de judo et du préau de l'école de Liotard.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 653 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

La présidente. Monsieur Pagani, vous demandez la parole?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, Madame la présidente. Tout à l'heure, je me proposais de faire une déclaration, mais j'ai été un peu perturbé par les questions qui m'ont été posées... Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rendre attentifs à un point très important, en lien avec la catastrophe nucléaire que connaît le Japon en ce moment. Le train de mesures que vous venez de voter à l'unanimité est lié à notre décision d'accélérer les projets en matière d'économies d'énergie. Ainsi, chaque année, nous vous proposerons des budgets très importants pour remplacer l'énergie non renouvelable, qui provient en partie des centrales nucléaires, par de l'énergie naturelle et renouvelable. J'espère que vous serez aussi unanimes à accepter ces budgets.

Je rappelle que nous avons passé, ces trois dernières années, d'une production d'énergie photovoltaïque de 3% à une production de 6%, et les ingénieurs nous prédisent que nous pourrions doubler la production tous les trois ans. Il existe des nouvelles technologies que nous pouvons maîtriser et qui nous permettront de sortir définitivement du nucléaire. Cela pour dire que des solutions s'offrent à nous et qu'il nous faudra investir lourdement dans ce domaine. (*Applaudissements.*)

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je lève la séance. Bonne rentrée dans vos foyers et douce nuit à vous tous!

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5714
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5714
3.a) Proposition du Conseil administratif du 9 mars 2011 en vue de l'annulation de l'article 2 de la délibération du 16 février 2010 relative la proposition du Conseil administratif PR-711 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PR-868). Suite de la préconsultation	5714
3.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et les comptes 2009 ainsi que le budget de fonctionnement 2010 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A). Suite du premier débat	5714
– Projet d'arrêté du 22 mars 2011 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2009 et du budget de fonctionnement 2010 de la Fondetec» (PA-121).	5727
4. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 avril 2010 de M ^{me} Salika Wenger, renvoyé en commission le 29 juin 2010, intitulé: «Règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides» (PA-104 A). Troisième débat	5729
5. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture des crédits suivants, destinés à la première phase de mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre du contrat de quartier des Grottes:	
– crédit d'un montant de 185 000 francs destiné à l'étude du projet d'aménagement de la place des Grottes sous la forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains;	
– subvention d'un montant de 250 000 francs destinée à financer la réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures (PR-816 A). Troisième débat.	5738

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mai 2010 en vue de l'octroi à l'Association Nicolas-Bogueret d'un droit de superficie distinct et permanent d'une surface d'environ 907 m² sur une partie des parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12, section Petit-Saconnex, appartenant à la Ville de Genève, sises avenue Blanc/avenue de France, en vue de la construction d'un établissement médico-social ou d'une structure de logements destinée à des personnes âgées (PR-793 A). . 5748
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 1 849 600 francs destiné à des travaux de réfection de quatre toitures dans quatre groupes scolaires, ainsi qu'à la création d'une centrale photovoltaïque, soit:
- 1^{er} crédit: 334 400 francs pour la réfection des toitures des bâtiments B et C de l'école de Contamines;
 - 2^e crédit: 210 800 francs pour la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 20 kWp sur la toiture du bâtiment A de l'école de Contamines;
 - 3^e crédit: 318 500 francs pour la réfection de la toiture de l'école de Saint-Antoine;
 - 4^e crédit: 332 300 francs pour la réfection de la surface du préau supérieur (en toiture) de l'école des Vollandes;
 - 5^e crédit: 653 600 francs pour la réfection de la surface totale de la toiture de la salle de judo et du préau de l'école de Liotard (PR-829 A) 5763
8. Propositions des conseillers municipaux 5771
9. Interpellations 5771
10. Questions écrites 5772

La mémorialiste:
Marguerite Conus

